









Copyright : © Emmanuel Berthier © Jean-Paul Noble - © Fotolia © Franck Hamon - © Pixel-Shot-stock.adobe.com

SOMMAIRE

NTRODUCTION GÉNÉRALE	4
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2023	7
PARTIE II : LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2023 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTE DES BRETILLIEN.NES	
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET TRANSITIONS	25
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES	37
COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	51
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES	67
POLITIQUES TRANSVERSALES	75
ANNEXES	83

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Projet de Mandature, élaboré au cours de l'année 2022, a été présenté lors de la session départementale des 29 et 30 septembre afin d'être débattu avec l'ensemble des élu.es départementaux.ales.

Fruit d'un travail collectif des élu.es de la majorité, cette feuille de route vise à définir le cap du Département pour les six années à venir et les ambitions communes pour une société plus juste et plus écologique.

Porter les solidarités au service de la justice sociale ; accélérer les transitions pour préserver l'environnement et contribuer à la qualité de vie des Bretillien.nes ; agir pour l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre-ensemble : ces trois piliers sur lesquels repose le Projet de Mandature structureront l'action départementale. Ces ambitions fortes se traduisent par la définition de 180 engagements planifiés tout au long du mandat.

Les orientations budgétaires envisagées pour 2023 s'inscrivent dans le cadre des priorités définies dans le Projet de Mandature, tout en tenant compte de la situation de crises à laquelle le Département est confronté. Aux perspectives économiques favorables qui se dessinaient après le coup d'arrêt de la crise sanitaire de 2020, succède un contexte de crises multiples qui s'alimentent (économique, géopolitique, environnementale, énergétique et sociale), obligeant encore plus la Collectivité départementale à adopter une approche rigoureuse et prudente afin d'anticiper leurs conséquences au niveau financier et social.

Dans un contexte toujours incertain de recettes fiscales principalement liées à la conjoncture économique, l'année 2023 sera marquée par de nombreuses dépenses nouvelles. Les choix volontaristes du Département en faveur des agent.es et de l'attractivité salariale sont renforcés par des mesures réglementaires nationales (évolution du point d'indice, Ségur, Loi Taquet, avenant 43...), qui auront une incidence très forte sur le budget. L'impact de ces mesures de revalorisation salariale sera visible particulièrement dans le secteur social avec une estimation de près de 11 millions d'euros supplémentaires en 2023 et de 14 millions d'euros tous secteurs confondus.

L'inflation, dont le taux prévisionnel s'établirait entre 4,2 % et 6,9 % pour 2023, pèsera fortement sur les dépenses consacrées aux moyens des services et du SDIS. L'envolée des prix des énergies se répercutera également sur le budget du Département avec un surcoût évalué à 16 millions d'euros, soit plus de 250 % de hausse par rapport à 2021. Face à cette situation, le Département a intensifié ses efforts pour réduire la consommation énergétique à court terme, à travers un plan de sobriété mais aussi l'optimisation de l'utilisation de son patrimoine immobilier. La stratégie de rénovation thermique sera accélérée afin de réduire, au long cours, l'impact du Département. Plus globalement, tous les leviers en faveur de la transition écologique dont dispose la Collectivité départementale seront utilisés.

Si le Département se doit d'adapter sa stratégie budgétaire à ces différentes incertitudes, il reste déterminé à agir pour accompagner les transitions sociales, écologiques et sociétales. Au regard de la nette dégradation de la situation sociale, le Département se veut le premier rempart contre la précarité et la pauvreté grandissantes, pour garantir à tou.tes les moyens d'une existence digne et autonome.

En 2023, l'objectif est d'accroître l'offre d'accueil pour les personnes âgées et en situation de handicap. Le Département cherchera à développer des solutions de logement de qualité favorisant l'accueil et l'autonomie de tou.tes. Dans cette perspective, des places nouvelles dans les établissements à destination des personnes en situation de handicap seront créées. Les dispositifs d'habitat inclusif, qui facilitent le lien social et l'insertion des personnes dans la vie locale, seront développés. L'année 2023 verra le renouvellement du Schéma Départemental de l'Autonomie (2023-2027), qui confortera ces orientations.

L'action volontariste du Département en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions, dans un contexte très incertain dû à l'inflation, sera poursuivie. Le nouveau Programme Bretilllien d'Insertion 2023-2027 sera déployé. En 2023, la Collectivité départementale initiera l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour une mise en œuvre complète en 2024. Ce dispositif particulièrement innovant permettra d'aider ces jeunes à acquérir leur autonomie et faciliter leur entrée dans la vie d'adulte.

L'inclusion numérique demeure un chantier de première importance. Aussi, le Département maintiendra son engagement à lutter contre la fracture numérique à travers le développement d'outils pour améliorer l'accès aux droits. Le déploiement du plan numérique des collèges se poursuivra aussi avec la migration de quinze nouveaux collèges, mobilisant 7 millions d'euros en 2023.

Face à la crise du logement de grande ampleur subie par de nombreux ménages, une enveloppe de 23 millions d'euros, en forte progression, sera consacrée aux interventions en matière d'habitat, notamment pour la construction de logements. Globalement, la Collectivité départementale poursuivra sa politique d'accompagnement et de soutien en faveur des territoires, à travers le Fonds de Solidarité Territoriale et les Contrats de territoire, abondés de 7 millions d'euros par rapport à la 3ème génération.

Par ailleurs, confrontée à une crise environnementale sans précédent, dont les effets désastreux sont déjà à l'œuvre, et consciente de l'urgence de ces enjeux, la Collectivité départementale, en tant qu'acteur public responsable, a inscrit la lutte contre le dérèglement climatique et la protection des ressources naturelles, comme priorités incontournables, au service de la qualité de vie des Bretillien.nes. En 2023, l'action départementale pour la protection de la biodiversité sera renforcée, avec un budget annexe de 2 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions d'euros en investissement, avec notamment l'ouverture au public de nouveaux espaces naturels à préserver.

Le Département s'engagera largement pour renforcer les mobilités durables et alternatives à la voiture, dès que cela est possible. En ce sens, des Pactes de Mobilités Locales seront élaborés au cours de l'année et mis en œuvre en lien avec les collectivités, selon les besoins spécifiques des territoires. La réalisation de certains projets d'infrastructures dits prioritaires sera lancée dès 2023, comme la création d'un réseau express vélo départemental à haut niveau de services, pour former, à terme, 250 kilomètres de voies réservées aux cyclistes.

Face aux inégalités croissantes, à l'éclatement de la société et à la crise des fondements démocratiques, le Département continuera de se mobiliser fortement pour garantir l'égalité des droits et des chances et faire vivre la citoyenneté.

Prévenir, dès le plus jeune âge, toutes les formes de vulnérabilité et les inégalités est un enjeu fort que porte le Département. La protection de l'enfance sera de nouveau une priorité majeure de la Collectivité. L'année 2023 sera celle de la mise en place du plan d'actions qui fait suite aux Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance organisés en juin 2022. Un nouveau schéma départemental des services aux familles intégrant toutes les étapes de la vie sera élaboré en 2023.

Un autre enjeu fondamental du Département est d'offrir aux collégien.nes un environnement de qualité qui favorise le bien-être et l'épanouissement personnel et scolaire, tout en anticipant les évolutions démographiques. Le niveau élevé d'investissement pour les collèges, à hauteur de 60 millions d'euros témoigne de cette ambition. Le collège de Melesse, premier établissement à énergie positive utilisant des matériaux biosourcés, ouvrira à la rentrée 2023.

Convaincu que ce sont de véritables leviers d'émancipation, notamment pour les jeunes Bretillien.nes, le Département a fait le choix de maintenir un soutien important à la culture, au sport, aux actions éducatives au service de l'éducation. Fragilisés par la crise sanitaire, les 15-25 ans seront placés au cœur du projet politique et le Département continuera d'accompagner leurs parcours, à travers la déclinaison d'un Plan Départemental d'Actions pour la Jeunesse en 2023.

Pour promouvoir l'engagement citoyen, le premier budget participatif départemental sera mis en œuvre durant l'année 2023. Doté de 2 millions d'euros, ce budget sera consacré à la réalisation, à partir du second semestre, de projets d'investissement en Ille-et-Vilaine proposés et décidés par les habitant.es de plus de 16 ans.

L'année 2023 confirmera donc le lancement du projet ambitieux que souhaite porter le Département, pour le territoire et ses habitant.es durant les six prochaines années. Un projet qui porte haut les valeurs de justice sociale, d'égalité des droits et des chances, de solidarités et de respect de l'environnement.

Pour 2023, le volume global du budget est estimé à ce stade à 1 296 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ à 1 043 millions d'euros, en hausse de 7,8 % par rapport au budget primitif de 2022. Le volume d'investissements prévus pour 2023 devrait se maintenir à un niveau élevé, à hauteur de près de 195 millions d'euros, hors travaux en régie. Pour financer ces investissements, un recours accru à l'emprunt est envisagé, permis par le désendettement de plus de 100 millions d'euros opéré par le Département au cours des dernières années. L'épargne nette prévisionnelle devrait être de l'ordre de 25 millions d'euros et donc connaître une diminution sensible en 2023, avec un très fort impact des coûts de l'énergie et de l'effet en année pleine des nombreuses décisions prises en 2022 à l'échelon national.



→ Le contexte économique

La guerre en Ukraine et les effets tangibles du changement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles mettent l'économie sous tension et face à des incertitudes croissantes. Le retour brutal de l'inflation, le dérèglement des cours des énergies et des matières premières, le coût considérable des conséquences des catastrophes naturelles et de la guerre ont des impacts économiques à toutes les échelles.

Situation mondiale

La guerre en Ukraine modifie profondément l'ordre économique mondial. L'incertitude semble ainsi être devenue la règle de tous les pays. La flambée des prix de l'énergie et des matières premières et les sanctions économiques envers la Russie ont engendré une rupture dans la mondialisation des échanges. Les prévisions de croissance mondiale sont revues à la baisse, évaluées à 3,2 % pour 2022 et 2,9 % pour 2023. L'inflation est revenue au cœur des préoccupations des Etats.

> Contexte national

En France, les prévisions économiques sont également entourées d'incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les prix d'approvisionnement des matières premières, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) annonce une augmentation des prix de 12 % dans l'alimentaire en France d'ici la fin de l'année tandis que la Banque de France a défini des fourchettes de prévisions assez larges. Pour la variation annuelle du Produit Intérieur Brut (PIB), elle s'établirait entre 0,8 % et - 0,5 %, avec des taux d'inflation compris respectivement entre 4,2 % et 6,9 %.

> Plus localement, la situation en Bretagne et en Ille-et-Vilaine

Malgré le contexte général difficile, l'activité est plus soutenue en Bretagne qu'ailleurs en France. L'Ille-et-Vilaine se démarque au niveau régional. Au 1^{er} trimestre 2022, l'emploi y progresse plus (+ 0,6 % d'emplois salariés et + 0,7 % d'intérim), et le taux de chômage y est plus faible : 5,2 %, contre 5,8 % en moyenne régionale.

Les effets du changement climatique se sont fait sentir, notamment dans le domaine de la ressource en eau avec 40 jours sans pluie entre juillet et août affectant notamment la production agricole, mais aussi 200 ha de forêts et d'espaces naturels détruits par les incendies.

→ Un budget en augmentation sensible pour faire face aux surcoûts imposés et engager les actions volontaristes du Département

L'élaboration du budget 2023 vise à conjuguer les données suivantes :

- un contexte économique encore très incertain, qui peut impacter les charges du Département, mais aussi de manière plus immédiate, ses recettes ;
- des charges qui continuent de croître fortement dans le secteur social, notamment en raison d'évolutions réglementaires, et une progression très importante du coût de l'énergie ;
- la volonté de mettre en œuvre un projet ambitieux pour le Département s'inscrivant dans le cadre du Projet de Mandature de l'Assemblée départementale.

S'y ajoute un dispositif d'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, prévu dans le projet de Loi de Finances pour 2023 en cours de discussion au Parlement qui repose sur un objectif de taux d'évolution correspondant à l'inflation prévue - 0,5 point, soit + 3,8 % en 2023. Cependant, le périmètre des dépenses à intégrer ou à exclure du calcul n'était pas arrêté à ce stade.

La situation économique se caractérise par un niveau d'inflation supérieur à celui des dernières années et une croissance qui tend à ralentir. Dans le même temps, les taux d'intérêt ne cessent de monter, ce qui est de nature à impacter en particulier le marché immobilier.

L'évolution de la situation économique est une donnée d'autant plus importante pour la Collectivité que, désormais, la plus grande part des recettes du Département est directement liée à l'évolution de la conjoncture, au travers de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Cette tendance va s'accroître avec le remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par la TVA à compter de 2023. Ces deux recettes, TVA et droits de mutation, vont désormais représenter plus de la moitié de la totalité des recettes de fonctionnement du Département.

Sur l'exercice 2022, ces recettes ont encore connu une évolution favorable. Malgré la hausse sensible des taux d'intérêt, y compris pour l'immobilier, les droits de mutation n'ont pas enregistré de fléchissement et la recette estimée pour l'exercice, soit 265 millions d'euros, est un peu supérieure au niveau atteint en 2021 (255 millions d'euros). S'agissant de la TVA, son volume intègre l'inflation, ce qui s'est traduit par une réévaluation de la prévision de recette par l'Etat en cours d'année 2022. Ainsi, la recette versée au Département en compensation de la perte du produit de la taxe sur le foncier bâti connaît une évolution de + 9,6 % en 2022.

La sensibilité forte de ces deux postes majeurs de recettes à l'évolution de la conjoncture économique rend difficile la prévision pour 2023. Les prévisions prennent pour hypothèse une relative stabilité de la conjoncture. Ainsi, s'agissant des droits de mutation, la prévision correspond à une diminution de 5 % de la recette estimée pour 2022. S'agissant de la TVA, le montant retenu se fonde sur la prévision d'inflation pour 2023.

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient progresser de l'ordre de 4 % par rapport au BP 2022 et de 0,5 % par rapport aux recettes projetées jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

Dans le même temps, les dépenses correspondant aux grandes compétences sociales du Département (enfance, aide aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées et insertion), devraient encore progresser de façon sensible. Ces dépenses, qui s'élevaient à 634 millions d'euros au BP 2022, devraient connaître une progression de 5,4 %, portée en particulier par le secteur de la protection de l'enfance, pour lequel le budget devrait croître de 12 % par rapport au BP 2022 et de l'ordre de 6,5 % par rapport aux dépenses projetées sur 2022. Cette hausse sensible des crédits nécessaires pour le secteur social résulte pour partie du déploiement en année pleine de mesures nationales (Ségur, loi Taquet, Avenant 43 pour les métiers de l'aide à domicile...) dont l'impact, évalué à près de 13 millions d'euros en 2023, n'est, en l'état actuel des données connues, que très partiellement compensé.

A ces charges obligatoires, s'ajoute pour 2023 la répercussion de la hausse du coût de l'énergie. Pour le Département, elle se traduira par un quasi triplement de ses dépenses d'énergie par rapport à 2022, soit un surcoût de l'ordre de 16 millions d'euros à intégrer au budget.

Au total, les charges nouvelles correspondant à des mesures nationales et au surcoût de l'énergie entrainent une hausse du budget de fonctionnement de l'ordre de 3 %.

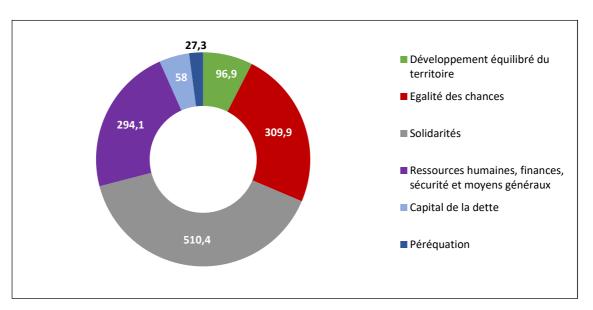
En outre, pour permettre le cas échéant de répondre aux demandes d'établissements sanitaires et sociaux qui se trouveraient en difficulté pour faire face aux surcoûts énergétiques, il est prévu d'intégrer au budget un montant de dépenses imprévues de 5 millions d'euros.

Au-delà des dépenses sociales, le budget de fonctionnement intègre par ailleurs, la poursuite des politiques volontaristes du Département dans la culture, le sport et la citoyenneté ainsi que des actions nouvelles découlant du Projet de Mandature, en lien avec les transitions, telles que les études des Pactes de Mobilité ou en faveur de la solidarité avec le démarrage de l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes sortant de l'ASE. Au global, compte tenu de ces éléments, l'évolution du budget de fonctionnement 2023 hors péréquation, par rapport au BP 2022, devrait être de l'ordre de + 7,8 % et de + 6,3 % par rapport au total des crédits inscrits sur l'exercice 2022.

Parallèlement, le Département maintiendra un niveau élevé d'investissement. Hors dette, il devrait s'établir à un niveau proche de celui du BP 2022, soit de l'ordre de 195 millions d'euros (hors travaux en régie). Sur la part en maîtrise d'ouvrage du Département, il sera marqué par une augmentation du volume des travaux dans les collèges et, sur la part consacrée aux subventions d'équipement, par un effort particulier sur la construction de logements.

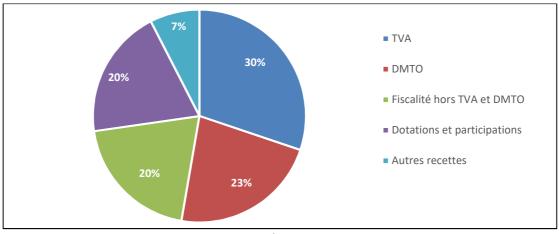
Le financement de ces investissements pourra être réalisé par un recours accru à l'emprunt, le Département disposant de marges de manœuvre après un nouveau désendettement en 2022.





> Des recettes de fonctionnement très sensibles à la conjoncture

Les recettes de fonctionnement 2023, hors travaux en régie, sont prévues à hauteur de 1 122 millions d'euros et se ventilent de la façon suivante :



Une grande part des recettes de la Collectivité est liée à la conjoncture et susceptible de connaître une alternance de phases de crises et de dynamisme du produit.

C'est ainsi que plus de la moitié des recettes de fonctionnement prévue dans le cadre des Orientations Budgétaires 2023 sera issue du produit de la TVA et des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Avec 337 millions d'euros attendus, les recettes de TVA seront en 2023 la première recette du Département

- La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (compensation foncier bâti)

La Loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et a réformé la fiscalité directe locale. Ainsi l'article 16 de ladite loi a prévu que la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée au bloc communal. La perte de cette ressource pour les départements est compensée par une fraction de la TVA nationale.

Le produit large de foncier bâti à compenser a ainsi été arrêté à 229,7 millions d'euros en 2021 et évolue désormais selon la TVA constatée au niveau national de l'année en cours.

La variation positive de TVA attendue par le Gouvernement pour l'année 2022 est de 9,6 %, soit un produit pour le Département de 251,7 millions d'euros.

Pour 2023, il est proposé de faire évoluer la recette de + 4 % pour une prévision gouvernementale de + 5,1 %. La recette envisagée serait donc de 261,8 millions d'euros.

- La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (compensation CVAE)

L'article 5 de la Loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE. Les collectivités locales en revanche ne percevront plus de CVAE dès 2023.

S'agissant de la compensation de la perte de recettes aux collectivités induite par cette réforme, le projet de Loi de Finances pour 2023 prévoit de leur affecter, à compter du 1^{er} janvier 2023, une fraction de TVA. Pour 2023, il est prévu une évolution de 4 %, soit un niveau proche de l'inflation prévue (4,3 %). La recette attendue serait ainsi de 75,1 millions d'euros.

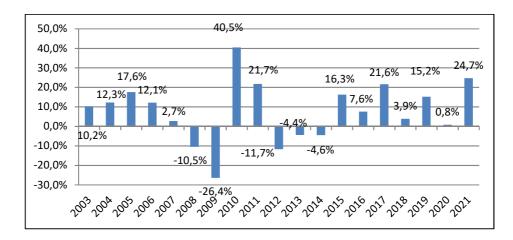
Les prévisions proposées pour la TVA sont donc les suivantes :

En millions d'euros	CAA 2022	2023
TVA (compensation foncier bâti)	251,7	261,8
TVA (compensation CVAE)	72,2	75,1
TOTAL	323,9	336,9

Les autres recettes fiscales

- Les droits de mutation

Les droits de mutation demeurent une recette très volatile et particulièrement difficile à prévoir comme l'illustrent les variations annuelles constatées ci-dessous :



Sur les neuf premiers mois de l'année 2022, l'évolution par rapport à 2021 est de + 6,9 % avec un fléchissement constaté de la façon suivante :

- 1^{er} trimestre = + 25,2 %
- $2^{\text{ème}}$ trimestre = + 2,5 %
- $3^{\text{ème}}$ trimestre = -2,1 %

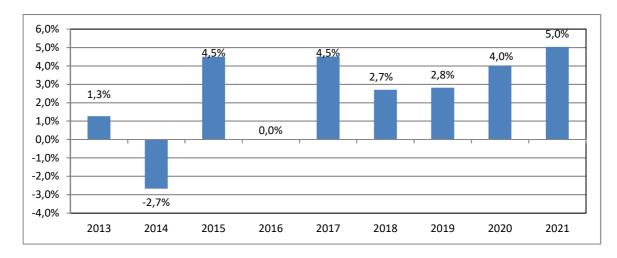
Pour 2023, il est envisagé une recette à hauteur de 252 millions d'euros, soit une baisse de 5 % par rapport au produit attendu 2022 de 265 millions d'euros.

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Différentes fractions de taxe sur les conventions d'assurances concernent les départements :

- une fraction destinée à financer les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (28 %),
- une fraction relative au financement des SDIS et se substituant à une partie de la dotation globale de fonctionnement (14 %),
- une dernière fraction versée dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la taxe professionnelle (58 %).

La croissance annuelle moyenne de cette recette depuis neuf ans est de 2,4 % et suit l'évolution ci-après :



Cette recette connaît donc désormais un certain dynamisme.

Il est proposé de faire évoluer cette recette de 3 % par rapport au produit attendu 2022 (134,5 millions d'euros), soit une inscription à hauteur de 138,5 millions d'euros.

- La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques

La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) comporte trois parts :

- deux premières parts concernées par une clause de garantie au titre des transferts de compétence :
 - o une part relative à la compensation du revenu minimum d'insertion dont le montant est figé au niveau des dépenses constatées en 2002, soit 33,7 millions d'euros,
 - o une part relative au revenu de solidarité active pour un montant de 6,6 millions d'euros ;
- une troisième part finançant une partie des transferts de personnels prévus par la loi du 13 août 2004 et qui varie dans des proportions très limitées, prévue à hauteur de 7,8 millions d'euros pour 2022. Cette part a retrouvé en 2022 son niveau antérieur à la crise sanitaire marquée par une baisse de la consommation des carburants.

Il est proposé de reconduire ces montants pour l'exercice 2023, soit 48,2 millions d'euros.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité

En 2022, la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) a été supprimée pour être remplacée par une fraction de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). De ce fait, le Département a perçu le 4^{ème} trimestre 2021 de TDCFE plus le reversement de la part de TICFE lui revenant, soit une recette attendue de 15,9 millions d'euros.

Pour 2023, la recette perçue correspondra au produit majoré de l'inflation annuelle et de la variation constatée entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3.

Aussi, il est pris en compte une recette à hauteur de 12,7 millions d'euros pour 2023.

- La taxe de séjour

La taxe de séjour a été mise en place le 1^{er} janvier 2020. La prévision pour 2023 est de 0,4 million d'euros.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux

Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont une recette transférée lors de la réforme de la taxe professionnelle. Cette recette connaît une évolution très favorable. C'est ainsi que l'évolution moyenne annuelle est de 5,7 % depuis neuf ans. Il est envisagé pour 2023 une recette à ce titre de 2,2 millions d'euros, soit une hausse de 4,5%.

- L'attribution de compensation de CVAE

Enfin, le Département bénéficiera d'une attribution de compensation de CVAE versée par la Région, correspondant au solde comptable annuel du transfert de la compétence transports à la Région, soit 21,1 millions d'euros.

L'évolution des recettes fiscales est la suivante :

En millions d'euros	CAA 2022	2023
Droits de mutation	265,0	252,0
TSCA	134,5	138,5
TICPE	48,2	48,2
Taxe sur l'électricité	15,9	12,7
Taxe de séjour	0,3	0,4
IFER	2,1	2,2
Attribution de compensation CVAE	21,1	21,1
TOTAL	487,1	475,1

Des dotations et participations stables

- La dotation globale de fonctionnement

L'article 12 du projet de Loi de Finances pour 2023 fixe le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des variables d'ajustement.

A l'exception des mesures de périmètre liées à l'expérimentation de la recentralisation du RSA dans certains départements l'enveloppe de DGF devrait être stable pour les départements.

Pour l'Ille-et-Vilaine, la dotation forfaitaire est estimée à 67,9 millions d'euros, soit une hausse de 1 % liée à l'effet population. Pour 2023, les deux autres composantes de la DGF - l'attribution de compensation et la dotation de fonctionnement minimale (DFM) - devraient être stables par rapport à leur niveau antérieur soit respectivement 33,7 millions d'euros et 16,3 millions d'euros.

Les variables d'ajustement : DCRTP et DTCE

Les variables d'ajustement sont écrêtées chaque année afin de compenser les augmentations internes de l'enveloppe normée.

En 2023, le montant de cette minoration atteint 45 millions d'euros.

Les parts régionale et départementale de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que les parts régionale et départementale de la Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) font l'objet d'une réduction dans le projet de Loi de Finances pour 2023. Les autres variables sont maintenues à leur niveau antérieur.

La DCRTP et la DTCE sont prévues respectivement à hauteur de 23,5 millions d'euros et 4,1 millions d'euros.

- La dotation générale de décentralisation et le fonds national de garantie individuelle des ressources La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est inscrite à hauteur de 6,4 millions d'euros pour le Département. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 a entraîné la création d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) visant à équilibrer les conséquences financières de la réforme pour les collectivités locales. Celui-ci est maintenu à son niveau 2022, soit 21 millions d'euros.

- Le dispositif de compensation péréquée

Le montant à répartir au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) pour 2023 est fixé au regard du montant définitif des produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'Etat en 2022.

Pour 2023, il est prévu de faire évoluer la recette de DCP de 2,2 % conformément aux prévisions inscrites par le Gouvernement dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2023. Le produit estimé pour 2023 serait ainsi de 12,5 millions d'euros.

Les inscriptions relatives aux principales dotations et participations, quasiment stables, sont donc les suivantes :

En millions d'euros	CAA 2022	2023
DGF	117,3	117,9
DCRTP	23,8	23,5
DTCE	4,4	4,1
DGD	6,4	6,4
FNGIR	21,0	21,0
DCP	12,2	12,5
TOTAL	185,1	185,4

Une contribution nette aux fonds de péréquation

- Le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée

L'article 113 de la Loi de Finances pour 2013 a mis en place la création d'un mécanisme de péréquation horizontale pour les départements, permettant la redistribution d'une fraction de ressources fiscales entre ces collectivités.

Le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée est alimenté par deux prélèvements :

- le premier prélèvement sur stock est fonction du montant de CVAE perçu l'année précédente,
- le second prélèvement sur flux prend en compte la progression des recettes de CVAE.

A ce stade, le prélèvement cumulé pour l'exercice 2023 est estimé à 1,5 million d'euros. Le reversement s'opère en fonction d'un indice de ressources et de charges pour la moitié simplement des départements. L'Ille-et-Vilaine en est exclue.

- Le fonds national de péréquation des droits de mutation

La Loi de Finances pour 2020 a mis en place un fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ce nouveau mécanisme regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO historique, le fonds de solidarité des départements et le fonds de soutien interdépartemental.

Compte tenu des règles de calcul du fonds, le prélèvement à ce titre est estimé à 25,1 millions d'euros pour 2023 et le reversement au bénéfice du Département est évalué à 13,3 millions d'euros. Comme les années précédentes, le solde serait négatif pour le Département et s'établirait donc à - 12,3 millions d'euros.

Les prévisions relatives aux fonds sont donc les suivantes :

En millions d'euros	CAA 2022	2023
Reversement DMTO	13,5	13,3
Prélèvement DMTO	25,1	25,6
Prélèvement CVAE	1,5	1,5
SOLDE	-13,1	-13,8

> Des dépenses de fonctionnement en hausse pour faire face à la progression des charges obligatoires et poursuivre les politiques prioritaires du Département

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une progression sensible. Hors péréquation, le budget est prévu à hauteur de 1 016 millions d'euros, en hausse de 7,8 % par rapport au BP 2022 et à + 6,3 % par rapport aux crédits inscrits après décisions modificatives.

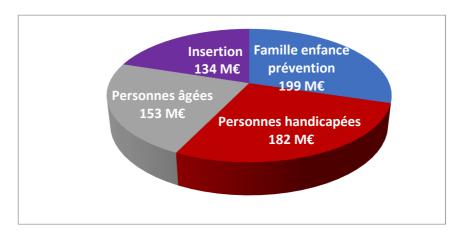
Cette forte progression résulte en particulier de l'évolution des dépenses sociales, qui augmentent de 34 millions d'euros, en raison notamment des conséquences en année pleine des décisions nationales prises en 2022.

Le premier secteur de dépenses en matière sociale porte sur la protection de l'enfance. Les dépenses prévisionnelles pour 2023 s'établissent à 195 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport au BP 2022 et 7 % par rapport au total des crédits inscrits après décisions modificatives. Ce secteur prioritaire intègre, d'une part, les incidences en année pleine des décisions prises au cours de l'année 2022 pour répondre aux besoins en termes de placements et, d'autre part, les conséquences de mesures nationales, telles que la loi Taquet relative à la rémunération des assistant.es familiaux.ales. Ces mesures peuvent être estimées à un surcoût de plus de 7 millions d'euros sur 2023.

Les politiques à destination des personnes handicapées et des personnes âgées enregistrent également les effets de mesures nationales, liées notamment à la mise en œuvre des mesures salariales dans les établissements sanitaires et sociaux prévues dans le cadre du Ségur. L'incidence de ces mesures en 2023 est estimée à 3,3 millions d'euros. Au total, le budget consacré à ces deux secteurs devrait s'élever à 335 millions d'euros, en augmentation de 5,7 %.

Enfin, 134 millions d'euros seront consacrés aux politiques d'insertion, au premier rang desquelles le RSA. La dépense relative au versement du RSA ressort en légère diminution en 2022 de l'ordre de 2 % par rapport à l'année précédente. Le budget prévisionnel est donc recalibré pour tenir compte de cette évolution. Par ailleurs, 0,5 million d'euros sont prévus pour le lancement de l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Globalement, le budget consacré aux interventions sociales, qui devrait s'élever à 668 millions d'euros, se décompose comme suit :



Le budget enregistre par ailleurs des hausses significatives sur d'autres postes de dépenses obligatoires. En premier lieu, les dépenses d'achat d'énergie devraient connaître une augmentation de l'ordre de 16 millions d'euros, passant de 6 millions d'euros à 22 millions d'euros. La question d'une éventuelle compensation par l'Etat est en discussion au Parlement au jour de rédaction de ce rapport. Le dispositif envisagé ne permettrait en tout état de cause qu'une prise en charge partielle et différée dans le temps du surcoût et donc sans effet sur le budget 2023.

Les dépenses de personnel (hors assistant.es familiaux.ales) sont prévues en progression de 6 % de BP à BP et de 4,2 % par rapport aux dépenses projetées sur l'exercice 2022, soit 183,6 millions d'euros. En 2023, le budget doit intégrer en année pleine la hausse du point d'indice mise en œuvre à partir de juillet 2022 ainsi que l'impact de la revalorisation des métiers dans le secteur social et médico-social du Département. Ces deux mesures se traduisent par une majoration des dépenses de 3 millions d'euros.

Une enveloppe de l'ordre de 29 millions d'euros sera consacrée aux collèges, à laquelle devrait s'ajouter un surcoût d'énergie estimé à 7 millions d'euros, soit une enveloppe totale de 36 millions d'euros, contre 28 millions d'euros au BP 2022.

La contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) devrait s'établit à 32,8 millions d'euros, soit 1 million d'euros de plus que la contribution initalement prévue au BP 2022, à laquelle a été ajouté un complément de 1 million d'euros en DM2. Il s'y ajoute le surcoût de charges de gestion des bâtiments du SDIS, lié à la hausse du coût de l'énergie, estimée à 3,5 millions d'euros, portant le financement départemental au SDIS à 39 millions d'euros, contre 34 millions d'euros au BP 2022.

Parallèlement, le Département poursuivra ses interventions dans les secteurs de politiques facultatives. Ainsi, 7,2 millions d'euros sont prévus pour le domaine de la culture, 1,4 million d'euros sont envisagés pour les actions en direction de la jeunesse. Le budget consacré au sport devrait s'élever à 2,5 millions d'euros.

Dans le secteur agricole, le budget, notamment consacré au laboratoire LABOCEA, devrait être porté à 5 millions d'euros. Cette enveloppe intègre notamment les crédits prévus dans le cadre de l'aide exceptionnelle aux agriculteurs.rices touché.es par la sécheresse. Le budget de la politique d'intervention en matière d'environnement et de biodiversité, porté par le budget annexe Biodiversité et paysages, devrait s'élever en fonctionnement à 2 millions d'euros (hors facturations internes).

Le Département poursuivra également sa politique en faveur des territoires, au travers notamment des contrats de territoire. Les crédits inscrits au titre du volet 3 des contrats de territoire devraient s'élever à 2,8 millions d'euros, étant précisé que cette enveloppe de fonctionnement est réduite des subventions intégrées en 2023 dans les politiques sectorielles, à hauteur de 0,7 million d'euros.

S'agissant des actions propres du Département, 11 millions d'euros devraient être consacrés à l'entretien de la voirie, notamment au travers l'achat de fournitures pour la réalisation de prestations en régie directe. S'y ajoutera une enveloppe de 0,8 million d'euros pour le lancement des études des Pactes de Mobilités en lien avec les EPCI. Par ailleurs, la gestion du patrimoine bâti du Département devrait mobiliser un budget de l'ordre de 28 millions d'euros, dont 22 millions d'euros au titre de l'énergie (y compris les collèges). Globalement, le budget de fonctionnement devrait s'établir à 1 043 millions d'euros, et 1 016 millions d'euros hors péréquation.

Le tableau suivant reprend par politique les montants envisagés pour le prochain BP:

POLITIQUE	OB 2023 (en millions d'euros)
11- MOBILITES	13,4
12- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	0,8
13- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	0,2
14- TOURISME	1,5
15- INNOVATION, ATTRACTIVITE, EUROPE	0,4
16- ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	0,9
17- AGRICULTURE	5,0
18- ENVIRONNEMENT	1,0
CONTRATS DE TERRITOIRE	2,8
TOTAL COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	26,0
21- ENSEIGNEMENT 2 nd DEGRE	36,2
22- AUTRES CYCLES D'ENSEIGNEMENT	0,1
23- CULTURE	7,2
24- SPORT	2,5
25- JEUNESSE	1,4
26- FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION	199,7
TOTAL COMMISSION 2 : EGALITÉ DES CHANCES	247,1

31- PERSONNES HANDICAPEES	182,3
32- PERSONNES AGEES	152,8
33- INSERTION	133,9
34- ACTIONS SOCIALES DIVERSES	0,1
35- COOPÉRATION ET SOLIDARITE INTERNATIONALE	0,8
36- LOGEMENT	0,5
TOTAL COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS	470,4
40- RESSOURCES HUMAINES	183,6
41- FINANCES, MOYENS DES SERVICES	44,7
42- SECURITE	39,3
IMPREVUS	5,0
TOTAL COMMISSION 4 : RH, FINANCES, SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX	272,6
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE PEREQUATION)	1 016,1
FONDS DE PEREQUATION	27,3
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (AVEC FONDS DE PEREQUATION)	1 043,4

> Un budget d'investissement à un niveau élevé

Les investissements prévus au budget principal devraient s'élever à près de 195 millions d'euros (hors travaux en régie), auxquels s'ajouteront les investissements portant sur les espaces naturels sensibles et les actions environnementales, gérés désormais sur le budget annexe Biodiversité et paysages, au titre desquels des crédits de l'ordre de 15 millions d'euros devraient être prévus.

Le volume des investissements envisagés pour 2023 s'établit donc à un niveau élevé, du même ordre qu'au BP 2022.

Ces crédits concerneront notamment les grands secteurs suivants :

- les investissements dans le domaine de l'enseignement du 2nd degré constitueront le premier secteur d'investissement du Département. Près de 60 millions d'euros devraient y être consacrés, soit 15 millions d'euros de plus qu'au BP 2022. Ces crédits porteront sur des opérations de bâtiments à hauteur de 51 millions d'euros, dont 5 millions d'euros pour la poursuite de la réalisation du collège de Melesse, 8 millions d'euros pour des opérations de rénovation énergétique, ainsi que la réalisation des opérations d'amélioration et d'extension dans les collèges qui devraient mobiliser près de 38 millions d'euros. Par ailleurs, le plan numérique des collèges continuera à se déployer : un crédit de 7 millions d'euros devrait y être consacré;
- les interventions dans le secteur de la mobilité mobiliseront une enveloppe estimée à 44 millions d'euros; ces dépenses concerneront les projets de mobilité prévus dans le cadre du Plan de Relance Départemental, à hauteur de 6,5 millions d'euros portant principalement sur des opérations de sécurisation et la création de pistes cyclables. Un crédit de 8 millions d'euros est envisagé pour la poursuite des opérations de modernisation des infrastructures routières. 18 millions d'euros devraient être consacrés aux grosses réparations et petites opérations de sécurité sur le réseau départemental;
- 7,3 millions d'euros sont prévus pour les opérations portant sur les centres d'incendie et de secours.

Les investissements du Département seront également consacrés au soutien des territoires. A ce titre, l'année 2023 verra un effort tout particulier pour les interventions en matière de logement, pour lesquelles une enveloppe d'un peu plus de 22 millions d'euros est envisagée. Un montant de 10 millions d'euros devrait être consacré aux dépenses d'investissement des contrats de territoire ainsi que plus de 4 millions d'euros au Fonds de Solidarité Territoriale et au dispositif d'accès des services au public.

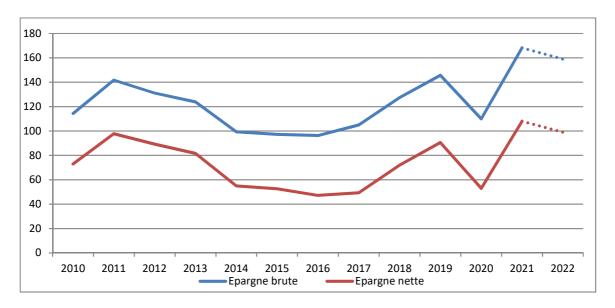
Pour permettre l'engagement de nouvelles opérations et la poursuite des programmes d'aide aux territoires, il est envisagé un volume d'autorisation de programme de l'ordre de 95 millions d'euros. L'encours d'autorisation de programme au 31/12/2022 est détaillé en annexe 3 page 87.

Les crédits envisagés en investissement (budget principal) pour les différentes politiques du Département en 2023 sont indiqués dans le tableau suivant :

POLITIQUE	OB 2023 (en millions d'euros)
11- MOBILITES	44,4
12- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	5,0
13- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	4,7
15- INNOVATION, ATTRACTIVITE, EUROPE	2,4
17- AGRICULTURE	2,1
18- ENVIRONNEMENT	2,3
CONTRATS DE TERRITOIRE	10,0
TOTAL COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	70,9
21- ENSEIGNEMENT 2 nd DEGRE	59,7
23- CULTURE	0,9
24- SPORT	1,0
25- JEUNESSE	0,1
26- FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION	1,1
TOTAL COMMISSION 2 : EGALITÉ DES CHANCES	62,8
31- PERSONNES HANDICAPEES	5,5
32- PERSONNES AGEES	8,5
33- INSERTION	0,2
34- ACTIONS SOCIALES DIVERSES	3,0
36- LOGEMENT	22,8
TOTAL COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS	40,0
40- RESSOURCES HUMAINES	0,1
41- FINANCES, MOYENS DES SERVICES	14,1
42- SECURITE	7,3
TOTAL COMMISSION 4 : RH, FINANCES, SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX	21,5
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BRUTES (hors travaux en régie)	195,2

> L'équilibre budgétaire

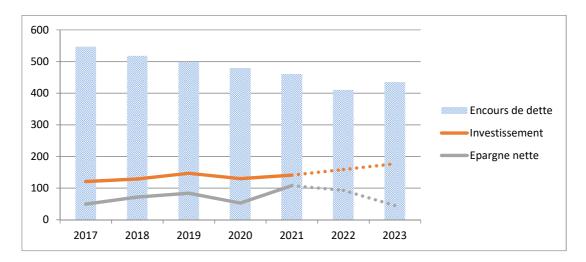
L'année 2022 devrait maintenir un niveau élevé d'épargne nette, proche de celui de 2021, compte tenu du niveau de recettes supérieures aux prévisions et du niveau de réalisation des dépenses prévues au budget.



Compte tenu des évolutions des différents paramètres du budget pour 2023, l'épargne nette devrait connaître une diminution sensible en 2023. Elle s'établissait à 50 millions d'euros au BP 2022. Au BP 2023, l'épargne prévisionnelle devrait être de l'ordre de 25 millions d'euros.

Son montant final en 2023 dépendra, comme chaque année, du niveau de réalisation de dépenses et bien entendu des recettes effectives.

Le financement de l'important programme d'investissement envisagé nécessitera un recours accru à l'emprunt. Le désendettement opéré au cours des derniers exercices, en raison du dynamisme des droits de mutation, a redonné des marges sur ce plan. Pour le BP 2023, il est estimé à ce stade à 139 millions d'euros. Le montant réel des emprunts qui seront mobilisés sur 2023 devrait cependant être inférieur à ce montant, compte tenu des taux de réalisation du budget et du résultat qui sera dégagé sur l'exercice 2022.



La structure de la dette figure en annexe 2 pages 85 et 86.

Au final, l'équilibre du projet de budget s'établit comme suit :

En millions d'euros	Projet OB 2023	OB / BP
Recettes réelles totales	1 109	
Travaux en régie	4	
Fonds de péréquation	13	
Recettes de fonctionnement totales	1 126	3,8 %
Dépenses réelles de fonctionnement (dont frais financiers)	1 016	7,8 %
Péréquation	27	
Dépenses de fonctionnement totales	1 043	
Epargne Brute	83	
Capital de la dette	58	
Epargne Nette	25	
Dépenses d'investissement réelles	195	
Travaux en régie	4	
Dépenses d'investissement totales	199	
Recettes d'investissement	35	
Emprunt	139	

PARTIE II: LES GRANDES
PRIORITÉS
DÉPARTEMENTALES
ENGAGÉES EN 2023 POUR
RÉPONDRE AUX ATTENTES
DES BRETILLIEN.NES

COMMISSION 1:
ENVIRONNEMENT,
AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ
DES TERRITOIRES
ET TRANSITIONS

CONTRIBUTIONS DE LA

COMMISSION 1 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement route détaillée et couvrant durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses 17 OBJECTIFS il dessine une feuille de pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, de développement durable, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 1:

environnement, aménagement équilibré des territoires et transitions

Le développement équilibré des territoires ne repose plus seulement sur une répartition harmonieuse des populations, des activités économiques, des équipements et des infrastructures. Les enjeux de la transition climatique et écologique, mais aussi de justice sociale ou de participation citoyenne, appellent à des évolutions profondes des politiques d'aménagement du territoire.

Le Département d'Ille-et-Vilaine est pleinement engagé dans ces transformations qu'il s'agisse de mobilité, de biodiversité, d'agriculture, d'alimentation, de tourisme ou de développement local.

En 2023, plusieurs orientations illustrent cette ambition: l'engagement des pactes des mobilités locales, outils centraux de notre nouvelle vision des déplacements dans les territoires, résolument tournés vers le développement des mobilités alternatives, la signature des contrats départementaux de solidarité territoriale et la refonte des dispositifs d'aide aux communes et l'accélération des actions en faveur des transitions. Une ambition renforcée sera ainsi portée sur la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques, la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité, la sobriété foncière et la prise en compte des vulnérabilités face au changement climatique.

Cette action se déploie au plus près des besoins du terrain grâce à une ingénierie de proximité renforcée et un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs locaux.

→ Poursuivre notre engagement en faveur des mobilités alternatives dans les territoires bretilliens

> En partenariat avec les intercommunalités et les communes, développer les mobilités alternatives face aux enjeux de transition écologique

Le Département a décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans le domaine des mobilités plus durables.

Pour ce faire, le Département propose aujourd'hui, à chaque EPCI, la contractualisation d'un Pacte des Mobilités Locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es, permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

L'élaboration de ces Pactes des Mobilités Locales s'organisera autour de trois axes :

- le premier dressera un portrait le plus exhaustif possible des mobilités du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble des schémas et plans déjà réalisés, en cours ou à venir, et en réalisant des études complémentaires si besoin. Des propositions pour développer les mobilités alternatives seront ensuite faites (mesures d'exploitation différentes du réseau routier, aménagement de pistes cyclables, d'aires de covoiturage, modulation des horaires des équipements ou entreprises situées à l'intérieur des pôles générateurs de déplacement, modification des horaires ou amplification de la fréquence de transports en commun...);

- le deuxième concernera la priorisation des projets d'infrastructures, avec, d'une part, les opérations dites de « priorité 1 » pouvant démarrer rapidement (infrastructures permettant de développer les modes actifs et les usages partagés de voiture, et travaux visant à sécuriser ou à requalifier le réseau routier existant) et, d'autre part, les opérations dites de « priorité 2 » qui seront arbitrées au regard des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne (projets conduisant à la création de nouvelles infrastructures);
- le troisième, relatif à la participation citoyenne, permettra aux habitant.es concerné.es de prendre part aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

La mise en œuvre de ces Pactes de Mobilités Locales dans les territoires qui s'échelonnera au cours de l'année 2023, débutera par une version initiale constituée par un acte d'engagement dès le lancement de la démarche avec chacun des EPCI, de façon à engager des projets d'infrastructures dès 2023 (via des projets en maîtrise d'ouvrage départementale et /ou via le financement des projets prioritaires des EPCI).

Parmi ces projets, le Département s'engagera dans la réalisation d'un réseau express vélo départemental à haut niveau de services, réseau qui sera maillé en continuité avec les projets de pistes cyclables communautaires ou communales, pour former 250 kilomètres de voies réservées aux cyclistes. Dans la première phase de programmation de cette nouvelle politique votée en avril 2021, vingt-quatre opérations ont ainsi été retenues :

- deux opérations à Saint-Sauveur-des-Landes et à La Mézière sont déjà en travaux car elles ont été anticipées dans le Plan de Relance du Département ;
- onze opérations ont des études engagées (cinq étant prévues dans les marchés d'études de contournement) ;
- six à onze opérations seront engagées en études en 2023 si elles sont toutes confirmées en programmation par les intercommunalités.
- > Poursuivre la modernisation du réseau routier en priorisant les opérations améliorant la sécurité du réseau existant

Les deux opérations déjà engagées lors de précédents programmes se poursuivront :

- la déviation Sud-Est de Retiers continuera dès l'obtention de la mise à jour des autorisations de travaux ;
- les travaux de requalification de la RD48 (intégrant une piste cyclable) entre Bourg-des-Comptes et la RN137 (axe Rennes-Nantes) s'engageront en 2023.

Les études des premières opérations du Programme Mobilités 2025 vont s'engager selon les priorités fixées par l'Assemblée départementale en juin 2022. Ces opérations de « priorité 1 » concernent :

- la création des pistes cyclables,
- la construction de parkings de covoiturage,
- les travaux visant à sécuriser ou requalifier le réseau existant (16 opérations),
- la construction de petites voies nouvelles (5 opérations).

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) se poursuivra.

Le Département engagera aussi les premières opérations d'amélioration de la transparence écologique des ouvrages hydrauliques des routes départementales.

Enfin, la réalisation des vingt-cinq opérations totalisant 18 millions d'euros du Plan de Relance du Département se poursuivront en 2023 comme des giratoires dans les communes de Melesse, Plesder, Tinténiac, Servon-sur-Vilaine, Saint-Lunaire ou la sécurisation du PN15 à Pléchâtel.

> Aider les territoires en les accompagnant avec l'ingénierie routière du Département

Dans le cadre du Guide de l'Ingénierie, en complément des aides et conseils apportés par les agences départementales, le Département poursuivra son appui aux territoires en réalisant les études et le suivi de travaux (routes, pistes cyclables, ouvrages d'art) pour le compte des collectivités qui en assurent le financement. A titre d'exemple, le Département apporte son ingénierie aux communes d'Iffendic, Saint-Gonlay, Saint-Maugan, Muel, Gaël et Saint-Méen-le-Grand pour l'aménagement de la voie verte régionale V6.

> Accompagner les grandes infrastructures au service du développement économique et de l'amélioration de la sécurité

Dans le cadre du Pacte d'Accessibilité et de Mobilité pour la Bretagne signé en 2019, le Département participe aux études d'infrastructures ferroviaires pour les opérations Rennes-Nantes-Bretagne Sud et Rennes-Brest-Bretagne Nord dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne et de renforcer les capacités sur les sections les plus chargées, en particulier à l'approche de l'agglomération rennaise.

Enfin, concernant les routes nationales, le Département participe au financement des études de la déviation de Beaucé et Fleurigné sur la RN12, ainsi qu'aux études du doublement de la RN176 entre Miniac-Morvan et le pont Châteaubriant.

L'engagement du Département sur la poursuite de ces opérations ou sur de nouvelles sera abordé dans le cadre du volet mobilités du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2023-2027.

> Agir en faveur de la sécurité et de l'exploitation du réseau routier existant

L'amélioration continue des infrastructures routières départementales sera maintenue en 2023. Elle se poursuivra avec le rythme annuel classique d'environ cent opérations localisées et concernera notamment des aménagements du type marquage au sol, glissières, dégagements de visibilité, et d'améliorations de carrefours. Comme en 2022, une attention particulière sera portée à tous les passages à niveaux situés sur les routes départementales.

Le Département continuera également de participer financièrement et par des études au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Trafic (SDAGT) de l'agglomération rennaise qui a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation sur la métropole rennaise en optimisant le réseau routier existant, quel que soit le gestionnaire.

> Assurer la conservation du patrimoine routier départemental

Le maintien à niveau du réseau routier existant restera une priorité. L'effort sera également maintenu sur les sections de routes départementales en agglomération non concernées par un projet communal mais nécessitant des travaux de gros entretien.

Afin de réduire l'empreinte carbone du Département, dès lors que leurs utilisations seront possibles, les techniques les plus respectueuses de l'environnement (enrobés tièdes, enduits, recyclage de matériaux...) seront privilégiées. Dans le cadre de ses marchés, le Département sera force de proposition et d'accompagnement auprès des entreprises titulaires pour l'utilisation de ces techniques.

Enfin, l'effort conséquent attribué à l'entretien des ouvrages d'art sera maintenu. Dans ce cadre, accompagné du maître d'œuvre désigné mi-2022, le Département affinera le dossier de consultation des entreprises concernant la réhabilitation très technique du viaduc Saint-Hubert sur la Rance (RD 366), avec un objectif de début de travaux en fin d'année 2023, voire début 2024.

→ Accompagner les territoires en renforçant la solidarité

> Le quotidien des Bretillien.nes au cœur des politiques territoriales du Département

En 2023, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, approuvé en 2017 par l'Etat et le Département, arrivera à échéance. Le Département, comme l'Etat, a intégré les enjeux de l'accessibilité aux services au sein de ses politiques territoriales et dans l'accompagnement des porteur euses de projet par l'ingénierie départementale. La démarche se prolonge également à travers l'Agenda rural, démarche nationale portée par l'Etat et à laquelle le Département est étroitement associé. Un nouvel appel à dossiers « Accès aux services » sera lancé en 2023, afin de soutenir l'émergence de projets visant à redynamiser les centres-bourgs. Le Fonds de Solidarité Territoriale sera reconduit afin de contribuer aux projets locaux des communes les plus fragiles. Ces deux dispositifs évolueront au cours de l'année 2023, afin de proposer un dispositif de soutien aux communes plus différencié, intégrant pleinement les enjeux de transition et complémentaire avec les contrats départementaux de solidarité territoriale.

Le Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale, créé dans le cadre du Plan de Relance à la suite de la crise sanitaire a montré toute sa pertinence. Au total, près de 110 dossiers auront bénéficié de 5,5 millions d'euros de soutien du Département. Il sera proposé de renouveler le dispositif en 2023 avec une seule date de remise des dossiers au printemps 2023 afin d'assurer une continuité avec le futur dispositif d'aides aux projets communaux.

> La structuration et le renouvellement de l'ingénierie publique au service des territoires

Accompagner les acteurs du territoire par une ingénierie publique proche et apportant une réponse globale aux enjeux d'aménagement du territoire et de transition est un marqueur fort de l'action départementale. L'année 2022 a permis de consolider l'offre dispensée sur le territoire.

De façon à mieux répondre aux enjeux des transitions et accompagner des projets vertueux, les agent.es du Département ont pu bénéficier en 2022 de formations à la participation citoyenne et aux enjeux environnementaux. Elle se poursuivront en 2023 et seront complétées d'une formation sur les mobilités durables. Plusieurs visites terrains ont été organisées pour les élu.es et les technicien.nes, permettant de croiser les regards sur des projets de plus en plus complexes.

Des animations seront mises en place pour poursuivre la dynamique de montée en compétences des agent.es sur des sujets tels que la prise en compte du genre dans l'aménagement des espaces (exemple des cours des collèges au travers de l'égalité femme-homme) ou encore sur l'ingénierie sociale. Enfin, les objectifs de transition seront davantage intégrés dans le conseil apporté en particulier à la réduction de l'impact carbone, la sobriété foncière, la préservation des ressources et de la biodiversité.

> Le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35)

Le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35) s'inscrit pleinement dans l'offre d'ingénierie publique mise à disposition des territoires par le Département. A ce titre, les huit architectes-conseillers et l'architecte paysagiste du Département continueront d'assurer en 2023 des vacations auprès des élu.es ou des technicien.nes des collectivités pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Le CAU 35 continuera également de recevoir en permanence les particuliers ayant un projet dans une commune adhérant au CAU (en direct ou via son intercommunalité).

> 2023, l'année de lancement de la nouvelle génération de Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale

L'engagement des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2023-2028 s'inscrit dans la continuité du cadre posé en 2022 et des acquis des générations précédentes. Le Département sera aux côtés des intercommunalités, des communes et acteurs des territoires pour renforcer les solidarités territoriales, accompagner les projets structurants et soutenir la vie locale et la cohésion sociale. Le Département souhaite porter des orientations fortes en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de préservation de la biodiversité et de justice sociale pour répondre à l'urgence posée par la situation écologique et sociale.

Au cours du premier semestre 2023, le Département et les intercommunalités coconstruiront ces nouveaux contrats dont les premiers pourront être signés à l'été. Les projets d'animation locale relevant du volet fonctionnement des contrats pourront être soutenus par anticipation à la signature de ceux-ci dès cette année.

> L'aménagement numérique

En 2023, le Département maintiendra son effort pour le déploiement de la fibre optique en Ille-et-Vilaine, à travers le financement du projet Bretagne très haut débit, porté par le syndicat mixte Megalis Bretagne.

En matière de couverture mobile, le Département poursuivra son engagement fort en lien avec l'Etat, auprès des territoires où une défaillance de la couverture aura été repérée. Depuis le lancement du dispositif en 2018, vingt-et-une communes ont déjà été identifiées comme mal couvertes et pourront bénéficier d'un équipement pris en charge par les opérateurs au titre du dispositif « couverture ciblée ». En 2023, ce sont trois nouvelles communes qui pourront encore être signalées dans le cadre de ce dispositif.

L'application Kicapte permet d'analyser la progression de la qualité de la couverture mobile en Ille-et-Vilaine. Les informations qui y sont recueillies alimenteront une nouvelle édition du baromètre largement diffusé auprès des élu.es et des habitant.es.

Enfin, le Département s'associera à Rennes Métropole dans le cadre de l'appel à projets national « territoire intelligent et durable », dont l'ambition est de permettre le pilotage et/ou la gestion opérationnelle d'une politique publique grâce à la donnée et à la création de nouveaux services innovants - reposant sur l'utilisation de la donnée - à destination d'acteurs du territoire (public, privé, citoyen.nes...).

> Un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT 35), tourné vers le tourisme de proximité et le soutien aux acteurs locaux

L'année 2023 marquera le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la collectivité et l'Agence de Développement Touristique, établie pour la période 2023-2025. Celle-ci précisera les chantiers prioritaires à mener pour mettre en œuvre la politique départementale de soutien au tourisme : déclinaison opérationnelle des feuilles de route sur le tourisme pour tous et sur l'itinérance douce adoptées en 2022, consolidation de l'offre d'ingénierie de l'agence, en lien étroit avec la démarche de structuration de l'offre d'ingénierie du Département, mise en réseau des acteur.trices touristiques et valorisation des sites et activités d'intérêt touristique dans le département.

> Le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre du nouveau Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et le développement de partenariats au service des politiques départementales

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, pour lequel le Département s'est engagé dès 2021 à hauteur de 14,15 millions d'euros, les établissements poursuivront en 2023 le déploiement des opérations immobilières et d'équipements de recherche retenues dans la maquette régionale. Cela donnera lieu à une série de conventions de financement entre le Département et les établissements bretilliens, parmi lesquelles on peut citer une opération pilote d'ampleur pour la réhabilitation thermique d'une série de six bâtiments sur le campus de Beaulieu, portée par Rennes 1, ou encore l'extension du Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers (CRESCO) à Dinard.

En écho aux orientations du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui vise notamment à développer l'implication des services du Département dans des projets pédagogiques ou de recherche, un appel à manifestation d'intérêt sera expérimenté en interne afin de recenser des problématiques liées aux politiques départementales pouvant faire l'objet de travaux de recherche, puis d'accompagner la mise en place de partenariats avec des chercheur.euses et étudiant.es, en s'appuyant notamment sur des coopérations déjà solides (avec la Fondation Rennes 1, Askoria, Sciences Po Rennes - Chaire territoires et mutations de l'action publique, l'Institut supérieur du design de Saint-Malo, ...).

> Les fonds européens : le soutien des fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et React UE pour deux opérations de la collectivité

La démarche d'inclusion numérique portée par le Département sera soutenue par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la dernière année (fin de la période d'éligibilité au 30 juin 2023). La Collectivité s'attachera à valoriser la contribution européenne significative obtenue pour ce projet. Une autre opération devrait recevoir le soutien de l'Union européenne, à travers le dispositif React EU (fonds de relance adossé au FEDER) : la réalisation d'une liaison cyclable entre Saint-Sauveur-des-Landes et Romagné, dont les travaux devraient être finalisés à la fin du 1^{er} semestre 2023. Alors que le nouveau programme FEDER (2021-2027) a été officiellement ouvert le 29 septembre 2022, de nouvelles pistes de financement pourraient être envisagées par la Collectivité, notamment dans les domaines du numérique, de la mobilité ou de l'environnement.

→ Soutenir le développement local par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Département poursuivra sa politique transversale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, outil de développement local, dans les territoires ruraux comme dans les quartiers de la politique de la ville, au service des politiques départementales. En 2023, une réflexion sera menée pour que les outils de l'ESS soient disponibles auprès des communes prioritaires dans le cadre de l'ingénierie départementale.

La Collectivité maintiendra son appui à l'émergence de projets collectifs associant les habitant.es et visant au développement de services d'utilité sociale, en s'appuyant sur le réseau des pôles d'économie sociale et solidaire et du révélateur de Tag 35. Le Département sera impliqué dans les travaux en cours pour renforcer la structuration du réseau départemental de l'ESS. Il assurera le financement d'actions d'éducation populaire de sensibilisation des citoyen.nes aux enjeux de développement local.

→ Apporter un soutien à l'agriculture et à l'alimentation durables

> Diversifier les productions agricoles et les rendre créatrices de valeur ajoutée locale

La sécheresse a touché de plein fouet l'Ille-et-Vilaine. Le département est toujours en situation de crise depuis le 15 août 2022 et les mesures de soutien exceptionnelles décidées à la fin de l'été seront déployées en 2023.

Soucieux de maintenir et de développer une agriculture durable, génératrice de valeur ajoutée et d'emploi, ancrée dans les territoires et respectueuse de l'environnement, le Département est très mobilisé sur ces questions touchant un volet majeur de l'économie locale.

Par ailleurs, les attentes des citoyen.nes pour une agriculture et une alimentation plus durables et responsables confortent les orientations du Département pour la diversification des productions agricoles et la création de valeur ajoutée locale, alors que la nouvelle politique agricole commune récemment adoptée est parfois jugée insuffisamment ambitieuse au regard des changements attendus.

Dans le cadre de la convention signée en 2017 avec la Région Bretagne qui sera renouvelée à partir de 2023, le Département poursuivra, d'une part, son action sur les dispositifs d'aides directes en faveur des exploitant.es agricoles, notamment pour l'installation, la diversification ou l'accompagnement vers des systèmes de productions plus durables (conversion aux systèmes herbagers, agroforestiers et agrobiologiques, développement de filières sous signe officiel de qualité ou défendant des races menacées). D'autre part, il agira en soutien aux organisations professionnelles agricoles démultipliant l'effet de l'action départementale auprès des exploitant.es.

→ Promouvoir l'alimentation responsable et locale dans la restauration collective

Les enjeux de l'alimentation concernent de nombreuses politiques publiques du Département (agriculture, collèges, établissements médico-sociaux...) et mobilisent de multiples acteurs en Ille-et-Vilaine (filières de productions, collectivités locales...).

Un rapport spécifique, présenté lors de la session des 17 et 18 novembre 2022, visant à élaborer un Plan alimentaire territorial à l'horizon 2024 afin d'assurer une plus grande transversalité de l'action départementale et une approche territoriale à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine contribuant à une action cohérente avec l'ensemble des acteurs.

Le Département poursuivra son accompagnement des équipes de cuisine des collèges notamment grâce à l'intervention de deux technicien.nes-conseil et l'amélioration du matériel et des locaux. Il mènera également des actions de sensibilisation auprès des établissements partenaires, des publics prioritaires et au sein du restaurant inter-administratif.

→ Agir pour l'environnement et un aménagement durable du territoire

> LABOCEA, une démarche ambitieuse des collectivités bretonnes

Face aux menaces sanitaires et environnementales, le laboratoire départemental, intégré au Groupement d'Intérêt Public LABOCEA, est un outil public essentiel pour la filière agricole, la qualité de l'alimentation et la protection de l'environnement. L'année 2023 devra permettre aux membres de fixer une feuille de route stratégique pour les années 2023-2025 et de conclure un nouveau pacte entre les collectivités.

> Adapter l'intervention du Département sur le littoral

Le Département accompagne l'évolution du littoral bretillien en contribuant à la prévention de ses fragilités et à l'expression de ses potentialités, au travers de ses politiques sectorielles (espaces naturels sensibles, tourisme, habitat, mobilités, vie sociale ...), ou du soutien aux démarches de territoire qui concourent au développement intégré de la frange littorale. Le Département contribue notamment au financement des Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de Saint-Malo et du Marais de Dol-de-Bretagne.

> Protéger et restaurer la biodiversité et les paysages

Le Département agit pour la biodiversité et les paysages dans le cadre d'un budget annexe mis en place en 2020. La principale recette est la part départementale de la taxe d'aménagement, affectée à ces finalités par le Code de l'Urbanisme. Un Plan d'Actions Pluriannuel a été voté en septembre 2020 pour augmenter les surfaces préservées et restaurées par le Département et pour développer le soutien aux collectivités notamment en faveur des continuités écologiques aquatiques comme terrestres. Le fonctionnement des équipes et des partenariats est désormais actif pour la restauration des milieux aquatiques, il va se structurer en complémentarité pour la restauration des continuités terrestres. Les paysages d'Ille-et-Vilaine seront valorisés par la création d'une exposition photographique et l'édition d'un ouvrage dédié, en lien avec la Direction de la culture et des archives.

> Protéger et gérer les espaces naturels départementaux

En 2023, grâce au déploiement départemental du dispositif de Labellisation de Sites et à de nouvelles acquisitions, de nouveaux espaces naturels seront préservés et ouverts au public. Le partenariat avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité se poursuivra et le Département continuera activement l'ingénierie engagée en matière de biodiversité et de paysage. La mission du paysagiste-conseil est désormais active et sollicitée. Elle s'affirmera envers les territoires mais également sur les projets de la Collectivité. Le Département poursuivra son soutien à la démarche de création du Parc Naturel Régional (PNR) Rance-Côte d'Emeraude au sein du Syndicat mixte de préfiguration et dont la mission aboutira à une consultation officielle avant fin 2023. Plusieurs grands projets retardés par la période de crise vont avancer. Les travaux de restauration du Moulin de la Corbière se termineront au premier trimestre. Les travaux de réaménagement de la Pointe du Grouin débutés cet été se poursuivront en 2023, tandis que les travaux de restauration du château de Saint-Aubin-du-Cormier et que la seconde phase de restauration et de valorisation du site de Lormandière seront engagés.

Une stratégie foncière actualisée précisera les outils et partenariats à déployer pour doubler les acquisitions annuelles d'espaces à préserver. La création de nouvelles zones de préemption va s'accentuer sur des sites prioritaires.

Le Schéma Départemental de la Randonnée sera lancé en début d'année pour améliorer la gouvernance et actualiser les dispositifs existants.

> Poursuivre l'amélioration de l'accueil et l'information du public

L'action éducative en faveur des collégien.nes se poursuivra et confirmera son action par le développement de pratiques « d'éducation du dehors ». Le lien entre « nature et santé » sera appuyé dans les pratiques notamment envers les publics prioritaires du Département.

Près de 150 animations seront proposées au grand public sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département. L'offre d'animations valorisera des approches immersives et sensibles, tout en élargissant le spectre des thématiques abordées pour sensibiliser un large public. Le partenariat éducatif associatif a été renforcé et sera confirmé pour expérimenter de nouvelles modalités de sensibilisation à l'échelle des territoires.

Un nouveau dispositif financier sera élaboré pour soutenir de nouvelles initiatives. La visibilité des espaces naturels sera relayée par les outils de communication développés par l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine et la montée en puissance continue de la communication sur les réseaux sociaux, notamment pour l'offre d'animations proposée, ainsi que l'organisation de la fête de la nature.

Plusieurs sentiers de découverte seront restaurés ou créés sur plusieurs ENS, notamment le Domaine de Careil et la Rigole de Boulet.

> Restaurer les milieux aquatiques et participer au suivi de la qualité de l'eau

Restaurer les milieux aquatiques

Face au défi majeur que constitue la restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques, le Département intensifiera son financement et son accompagnement des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Dans le cadre de la conférence bretillienne de l'eau, associant l'Etat, les collectivités, les acteurs de l'eau, de l'économie et de l'aménagement, le Département confirmera ses engagements dans une feuille de route de l'eau, début 2023. Deux nouveaux services d'appui aux collectivités, déployés en 2021, seront renforcés en 2023 : un appui technique supplémentaire qui a répondu aux attentes des opérateur.trices de l'eau et un appui juridique sur la mise à disposition auprès des communes et des EPCI du droit de préemption environnementale pour l'acquisition de foncier destiné à la restauration de milieux aquatiques. Le Département poursuivra la mise en conformité de ses ouvrages routiers au croisement avec les cours d'eau.

Participer au suivi de la qualité de l'eau

L'assistance technique du Département pour l'assainissement ne peut plus être délivrée aux communautés d'agglomération depuis 2020, c'est pourquoi le nombre de systèmes d'assainissement suivis est passé de 241 à 160 à compter du 1^{er} avril 2021. Ce nombre passera à 150 systèmes en 2023, certaines communes n'étant plus réglementairement éligibles. Afin d'assurer la meilleure continuité pour les missions, le Département a confié en 2021 à LABOCEA, laboratoire public interdépartemental, la mission d'assistance technique. Le Département poursuivra sa participation au réseau de suivi de la qualité des eaux en rivière.

> Le Département se mobilise pour la transition énergétique

Le Département soutiendra la production d'énergie renouvelable et les projets des territoires pour la transition énergétique. La production d'énergie renouvelable sera ainsi soutenue via la participation à la SEM Energ'iv qui porte de nombreux projets en Ille-et-Vilaine. Aux côtés des partenaires du Plan Bois Energie, le Département apportera également un soutien aux projets de production d'énergies à partir de bois.

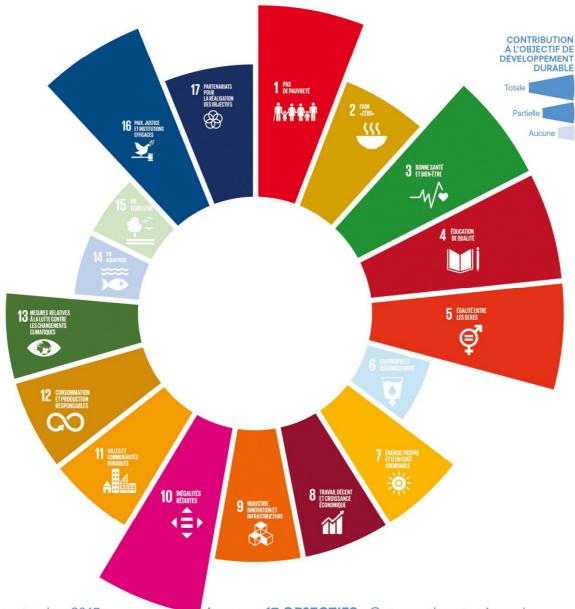
L'accompagnement en ingénierie, développé depuis 2019 auprès des établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et personnes en situation de handicap qui souhaitent rénover thermiquement leurs bâtiments ou produire des énergies renouvelables, a montré sa pertinence : 110 établissements ont déjà sollicité une expertise. Il sera poursuivi en 2023. Les projets des territoires sur les thématiques du développement durable, de l'alimentation et de l'énergie pourront être soutenus dans le cadre des dispositifs d'équilibre territorial du Département.

Sur son propre patrimoine, le Département a engagé sur le mandat précédent de nombreuses rénovations énergétiques. Le schéma départemental sera actualisé en 2023 pour prendre en compte la trajectoire carbone de la Collectivité. Celle-ci prévoit une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la Collectivité entre 2021 et 2028 et de 40 % à l'horizon 2035.



CONTRIBUTIONS DE LA

COMMISSION 2 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement route détaillée et couvrant durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses 17 OBJECTIFS Cet agenda est universel, il dessine une feuille de pratiquement toutes les questions de société.

de développement durable, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 2:

protection de l'enfance et égalité des chances

Agir pour l'égalité des droits et des chances est le défi que le Département veut relever à travers les politiques publiques qu'il porte en faveur de l'Enfance, la Famille et l'Education.

Lors des premières années de la vie, période clé, le jeune enfant va se construire et apprendre à se tourner vers le monde. En fonction des conditions dans lesquelles il grandit, ses chances ne seront pas les mêmes.

Des premiers signes d'inégalités peuvent être repérés autour de l'acquisition du langage, de l'éveil, de la motricité. Plus tard, au sein du système scolaire, les mêmes phénomènes peuvent se reproduire ou s'accentuer, avec le risque de signes de fragilités chez le collégien qui peuvent venir bousculer les étapes de sa vie personnelle et sa relation aux autres.

Si l'éducation demeure le premier vecteur d'émancipation, l'expérience montre que ce parcours vers une émancipation réussie est multifactoriel.

L'environnement familial du mineur, sa sécurité affective et matérielle, son appartenance à une communauté, son milieu scolaire, son cadre de vie sociale, culturel et sportif sont autant d'éléments qui vont déterminer sa capacité à grandir, à développer sa réflexion, à défendre ses idées et à s'affranchir, en devenant citoyen.

Une autre étape importante est celle de la jeunesse, parfois invisible et pourtant au cœur des préoccupations du Département. Il s'agira aussi d'entendre cette parole et particulièrement les jeunes qui ont été les plus touchés par la crise sanitaire, mais aussi par les difficultés économiques et sociales qui s'en suivent.

Le rôle joué par le Département est bien de prévenir toutes les formes de vulnérabilité dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte afin de corriger, par ses interventions, les inégalités qui peuvent compromettre le parcours de vie et le vivre ensemble des Bretilliens et Bretilliennes.

C'est donc à partir des besoins exprimés par l'enfant, l'identification des ressources parentales, que l'action sociale du Département s'organisera pour intervenir en appui et accompagner les transformations. La juste intervention, dans la relation à l'autre, permet de garantir le pouvoir d'agir de la personne et de valoriser la forme d'expression dans laquelle elle se sent le plus à l'aise. Devant les situations familiales les plus à risques, il s'agira non plus d'épauler mais de protéger pour que les droits de l'enfant soient respectés.

Dans cette démarche de promotion de l'accès aux droits et à l'égalité des chances, les politiques volontaristes telles que la culture, le sport, les actions éducatives au service de l'éducation, sont au cœur de l'action publique. Considérées comme de véritables leviers, ces politiques doivent faciliter le parcours émancipateur des personnes et notamment des jeunes. Un exemple phare pour 2023 sera la préparation des J0 2024, avec cette ambition du Département de saisir cette opportunité pour associer le plus grand nombre de citoyen.nes et permettre que cet évènement sportif mondial sur le territoire français fasse du sport un outil au service de la réalisation personnelle, de la cohésion sociale, de la mixité et de la citoyenneté.

→ La mise en place du plan d'actions qui fait suite aux Etats généraux, en articulation avec le Schéma Départemental Enfance Famille

A la suite de la démarche des Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance et des productions qui en découlent, le temps fort du 28 juin 2022 a permis de poser le cap et de réaffirmer les orientations du Schéma Enfance Famille, intitulé « Agir avec, ensemble et autrement » voté lors de l'Assemblée départementale de novembre 2020. Ce schéma constitue donc le fil conducteur de l'intervention auprès des familles, jeunes et enfants du territoire bretillien jusqu'en 2025 à partir duquel se déclinera un plan d'actions qui intégrera l'ensemble de ces dimensions, y compris la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

En regroupant les politiques de protection maternelle infantile et de protection de l'enfance, la volonté du Département a été de privilégier l'approche globale des enfants et de garantir la continuité des parcours de chacun et ainsi agir en faveur de l'égalité des droits et des chances. Prévenir toutes les formes de vulnérabilité dès le plus jeune âge est un enjeu fort que le Département porte. Bien entendu, il assumera aussi ses responsabilités pour accompagner ceux qui doivent bénéficier d'une protection. Dans ce cas, toutes les dispositions seront prises pour que l'enfant soit au centre du dispositif afin de lui apporter une meilleure réponse à ses besoins fondamentaux grâce à un accompagnement éducatif et sécurisé. La finalité de l'action du Département est d'agir sur les ressources de l'enfant et de sa famille afin de limiter le placement aux seuls enfants pour lesquels aucune autre solution n'est possible.

Dans une parfaite cohérence avec la nouvelle Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, la mobilisation de l'environnement de l'enfant sera toujours recherchée comme un préalable indispensable avant d'envisager une mesure de placement du mineur à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Si l'enfant doit être placé, il convient dès le démarrage de la prise en charge de travailler le retour de celui-ci à son domicile, si la situation le permet. Le Projet Pour l'Enfant et sa Famille est donc réaffirmé comme l'outil au service du travail socio-éducatif avec les familles, document de référence qui doit permettre de susciter le pouvoir d'agir des personnes.

→ Favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge

> Une attention particulière dans l'interaction du tout-petit et son parent

Le programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil à l'usage des services de PMI) vise à renforcer les liens d'attachement entre les nourrissons et leurs parents. Cela se traduit par des interventions précoces au domicile, en ante et post natal. L'expérimentation initiée en 2022 sur deux Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) se poursuivra.

D'une façon plus large, sera encore plus recherchée la participation des parents de manière à ce qu'ils puissent gagner en confiance, et ainsi instaurer une relation affective avec leur bébé gage d'un bon développement.

> Les rendez-vous PMI en ligne, la numérisation au service de la prévention

Pour faciliter le lien avec les familles ou éviter les rendez-vous ratés (rappel du rendez-vous par SMS), le projet de prise de rendez-vous PMI en ligne se poursuivra, avec un triple objectif : l'amélioration de la vie des usager.ères, la simplification du travail des agent.es et une harmonisation du service offert au titre de la prévention précoce. En 2023, la deuxième étape consistera à permettre aux parents de prendre leur rendez-vous en ligne, en complément de ceux pris par téléphone. Après avoir concerné trois sites pilotes, le dispositif sera progressivement étendu aux CDAS restants au cours de l'année et permettra de faciliter les interventions précoces.

 Une politique familiale partagée par plusieurs acteurs autour du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Dans l'optique d'une vision plus globale, ce schéma réunira tous les acteurs institutionnels et associatifs participant au portage de ces politiques publiques de l'enfance, la jeunesse et les parentalités. Un nouveau schéma verra le jour en 2023. Sous l'angle systémique, il abordera les différentes étapes de la vie, de la petite enfance, à l'enfance puis à la jeunesse. Les enjeux transversaux telles que l'articulation travail/familles, l'égalité femme-homme seront pris en compte dans la construction de ces politiques.

> Une offre d'accueil de qualité et au service des familles

Favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge en offrant à chaque enfant un accueil de qualité est une volonté politique réaffirmée. Pour y parvenir et permettre aussi que les familles puissent choisir un mode de garde accessible, le Département continuera de soutenir le développement de l'accueil collectif en ayant une attention particulière à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap. La politique petite enfance venant en complément de la fonction parentale, il convient qu'elle apporte toutes les garanties d'éveil, d'épanouissement et de sécurité de l'enfant.

Dans ce sens, la formation et l'accompagnement des assistant.es maternel.les demeure un enjeu fort : d'une part, maintenir l'offre et d'autre part, répondre aux demandes des professionnel.les mais aussi des parents de faire vivre une dynamique d'accueil où chacun se retrouve dans son rôle. La promotion et la valorisation du métier d'assistant.e maternel.le est au cœur des préoccupations du Département notamment par l'offre de formation et les échanges de pratiques. A cette fin, un « salon des assistant.es maternel.les » sera organisé à l'automne 2023. Le soutien et le conseil au développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM), dont l'essor se poursuit, demeure aussi une priorité en raison de l'attractivité pour ce mode d'accueil. On en dénombre désormais 81 sur le territoire bretillien.

> Un soutien adapté en faveur des familles les plus fragiles

Pour privilégier la mise en place de parcours adaptés aux enfants avec des besoins particuliers et/ou en situation de handicap, des interventions seront soutenues pour à la fois faciliter l'inclusion des enfants mais aussi aider et conseiller les professionnel.les des lieux d'accueil. La structuration du pôle Ressources Handicap 35 avec une équipe de professionnel.les plus étoffée devrait permettre d'y parvenir.

Un soutien renforcé auprès des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), s'exercera pour permettre à plus d'enfants en situation de handicap de pouvoir bénéficier de ces interventions dont les missions visent le dépistage, le diagnostic le traitement et la rééducation des jeunes enfants avant leur entrée à l'école.

Par ailleurs, le dispositif au service de la prévention précoce « Parler Bambin », centré sur l'acquisition de la langue orale chez les enfants en âge préscolaire, est un outil en faveur du développement des capacités à communiquer des tout-petits. Après l'avoir expérimenté dans les lieux d'accueil collectif, le Département s'inspira de la démarche avec l'objectif principal d'en faire bénéficier les familles les plus fragilisées et/ou isolées, très souvent sans mode de garde, en s'adressant à tous les acteurs de la petite enfance. La démarche permet de contribuer à l'éveil et au bien-être des tout-petits et ainsi corriger les inégalités dès le plus jeune âge.

> Le soutien aux parentalités, un enjeu fort de prévention

La politique en faveur des parentalités, politique très transversale, s'appuie sur un réseau d'acteurs, institutionnels et associatifs à l'échelon départemental et en proximité sur les territoires.

Les actions menées visent à accompagner et à soutenir tous les parents de manière inconditionnelle, en portant une attention particulière à leurs fragilités et aux bouleversements personnels et familiaux qu'ils peuvent vivre. Au fil des années et à partir de l'expression de la société civile et des constats de professionnel.les, de nouveaux besoins apparaissent. Aussi, une étude commandée conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Département, devrait permettre de dégager des préconisations pour rénover le Réseau Parentalité, enjeu de prévention et aussi de participation citoyenne.

→ Protéger tous les enfants en garantissant leurs droits et leurs besoins fondamentaux

La politique de protection de l'enfance est le premier poste de dépense du Département et cela depuis plusieurs années, avec un budget de 182 millions d'euros pour l'année 2022. Une trajectoire budgétaire très dynamique en raison principalement d'une activité dense, des créations de places et des mesures réglementaires principalement axées sur l'attractivité des métiers.

> Le développement de la prévention et des alternatives au placement en institution

Depuis plusieurs années, la Collectivité connaît une augmentation continue des prises en charge physique mais aussi des mesures éducatives à domicile. Afin de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant, la diversification des modes d'accompagnement demeure un moyen de proposer une réponse adaptée à chaque situation. Néanmoins, Il s'agit avant tout de s'appuyer sur l'évolution possible des compétences parentales et de rechercher en priorité les ressources de l'environnement proche.

Le recours aux tiers dignes confiance sera développé conformément aux dispositions de la Loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 qui prévoit l'obligation de rechercher la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage avant d'envisager le placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, le recours aux tiers est sous-utilisé en Ille-et-Vilaine puisque seulement 3,7 % des enfants confiés le sont chez un tiers digne de confiance contre 6 % au niveau national.

Un travail sera réalisé entre la justice et les services du Département pour rendre systématique l'évaluation des tiers et inclure l'argumentation dans les rapports adressés aux magistrats. En parallèle, l'élaboration d'un cahier des charges permettra de poser le cadre attendu avant la création d'un service d'accompagnement et ainsi apporter un soutien aux tiers tant sur le plan administratif que sur le partage d'expérience.

Le dispositif des « Alternatives Aux Placements » (AAP) a été mis en place en Ille-et-Vilaine au sein de quatre CDAS ; il conviendra d'en tirer les enseignements en repérant les bonnes pratiques contribuant à diminuer le nombre et la durée des placements des enfants confiés. Cette pratique innovante sera aussi une opportunité pour renforcer le pouvoir d'agir des professionnel.les et enrichir ainsi leurs interventions. Le déploiement de deux nouveaux sites expérimentateurs sera engagé à l'appui d'un cadre défini ; il s'agira de soutenir l'adaptation et l'innovation dans des territoires où les marqueurs de vulnérabilité sont les plus importants.

> La diversification de l'offre et le renforcement de l'action à domicile

Le Département a créé 78 places de PAD (Placement A Domicile) en 2022 qui s'ajoutent aux 12 places du Centre De l'Enfance (CDE) à Vitré, également déployées au cours de l'année. Le total des placements à domicile s'élève aujourd'hui à 313. En lien avec les établissements, l'année 2023 sera consacrée à l'élaboration d'un référentiel du placement à domicile qui permettra une harmonisation et un renforcement des pratiques. Cette mesure permet de maintenir l'enfant dans son milieu familial avec une protection renforcée, en apportant aux parents le soutien dont ils ont besoin. L'éloignement du domicile parental pour une mise à l'abri de l'enfant ne doit intervenir qu'en dernier recours.

Mise en œuvre en décembre 2020, la Mesure Educative Personnalisée (MEP) est désormais déployée sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine. La réflexion sur le développement de l'hébergement dans le cadre de la MEP sera initiée en 2023 afin de renforcer l'accompagnement auprès des familles et d'éviter, de façon précipitée, le déclenchement d'une mesure plus contrainte.

> L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins repérés

Afin de diminuer le nombre de placements non exécutés et le nombre de jeunes pris en charge dans des lieux non habilités, la Collectivité a ouvert plusieurs structures en 2022 : lieux de vie, structure dédiée pour les jeunes à problématiques multiples. L'accompagnement de ces structures se poursuivra en 2023 afin de permettre leur pleine intégration au dispositif bretillien.

Il s'agira également de renforcer la structuration de l'accompagnement des jeunes à problématiques multiples ainsi que la fluidité de leur parcours. Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, le projet DATA (Dispositif Alternatif d'Accompagnement Territorialisé) financé par l'ARS sera poursuivi dans un format à repréciser, de sorte que les 6 places d'hébergement prévues soient effectives, en plus des prestations en milieu ouvert déjà proposées aux enfants présentant une double vulnérabilité (protection de l'enfance et situation de handicap).

En 2022, l'ouverture de places pour l'accueil de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) s'est poursuivie pour atteindre un nombre total de 599 places dédiées. La réflexion autour de nouveaux lieux d'accueil devra se poursuivre en 2023 pour des mises en œuvre en 2024.

En vue d'améliorer le pilotage de l'ensemble de cette offre d'accueil, le Département démarrera la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les établissements et services financés. Cette évolution sera couplée avec l'élargissement des missions de la plateforme d'orientation qui aura en charge toute forme de placement et dorénavant les lieux d'accueil en établissement. Cela contribuera à obtenir une meilleure lisibilité du dispositif.

Enfin, le contrôle des établissements et services de la protection de l'enfance sera développé grâce au recrutement d'une personne dédiée à cette fonction. Cette personne viendra compléter l'équipe en place pour travailler sur la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'objectif est d'encadrer et de contrôler les conditions d'accueil, de sécurité et de prises en charge des enfants/jeunes confiés. Il s'agira également de renforcer le recueil et le suivi des événements indésirables graves.

> L'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie et la préparation à la sortie du dispositif

L'accès aux droits des jeunes ayant été pris en charge par l'ASE est une priorité départementale pour éviter toute forme de sorties sèches. L'accès au logement est notamment identifié comme un levier majeur d'intégration. Ainsi, le travail transversal et partenarial portant sur la facilitation de l'accès au logement social sera renforcé en 2023, d'autant que la Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants identifie ces jeunes majeurs de moins de 21 ans, comme prioritaires pour l'attribution des logements sociaux.

A partir des observations tirées de l'expérimentation de trois travailleur.ses sociaux.ales en charge du suivi spécifique des jeunes majeurs, il conviendra, en 2023, de réaliser un référentiel d'actions pour guider les acteurs dans leur accompagnement. Faciliter les parcours de ces jeunes vers l'autonomie, le droit commun nécessite une connaissance actualisée des programmes d'insertion.

Ce retour d'expérience sera à corréler avec la mise en œuvre du projet de revenu de base porté par le Département et qui bénéficiera aux jeunes majeurs de 18 à 25 ans, sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

> L'écoute et la co-construction avec les enfants et les familles

Les Etats généraux de la prévention et de la protection de l'enfance ont montré l'importance de la place à laisser à l'expression des enfants et des familles de manière à ce que l'expertise d'usage soit au cœur du système d'accompagnement.

Le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) est un outil au service de cette co-construction, propice à l'implication renforcée des parents, dans une recherche de cohérence et de continuité du parcours de l'enfant.

Par ailleurs, pour favoriser la participation des jeunes, le Département soutient la mise en place d'un « Repairs 35 ». Cette association, dont la création devrait être effective en fin d'année 2022, est basée sur un principe de mise en réseau et d'entraide de personnes ayant eu un parcours ASE. Elle contribuera à faire entendre la parole des enfants confiés et à dynamiser leur représentation. De nouvelles réflexions seront également menées pour recueillir le point de vue des jeunes dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et dans la continuité des travaux menés par des étudiants de l'Université Rennes 2 autour de la participation des jeunes confiés.

> La valorisation du métier d'assistant.te familial.e et des métiers du secteur socio-éducatif

Les assistant.es familiaux.ales salarié.es du Département représentent actuellement 40 % des accueils des enfants confiés. Le soutien de ces professionnel.les et le maintien de l'offre d'accueil dans un contexte de forte tension du dispositif de Protection de l'Enfance constitue un enjeu fort. Les revalorisations salariales et indemnitaires issues de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance mais aussi de la politique volontariste du Département sont d'un niveau exceptionnel et marquent une reconnaissance importante à l'égard de cette profession. En 2023, il conviendra de poursuivre le travail sur le placement familial afin de tenir compte de la complexité de certaines situations d'enfants et l'adaptation que cela suppose dans les conditions d'accompagnement et du travail d'équipe.

L'accord de Branche des Activités Sanitaires, Sociales et Médico-Sociales à but non lucratif (BASSMS) a mis en place, depuis le 1^{er} avril dernier, un complément de rémunération, au bénéfice de salarié.es exerçant dans les établissements et services du secteur de la protection de l'enfance, au titre de l'attractivité des métiers, ce qui constitue une dépense nouvelle et conséquente pour le Département. En 2023, la valorisation des professionnel.les passera également par la formation qui sera renforcée ; de nouveaux formats seront explorés en mettant en avant une approche inter-institutionnelle et territorialisée devant favoriser le soutien effectif des équipes dans le développement des pratiques et la conduite du changement.

→ Éducation

> Les collèges, un lieu dédié à l'éducation et à la réduction des inégalités

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Département est responsable des collèges, lieu dédié à l'éducation et à la réduction des inégalités. Il en assure :

- la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations ;
- l'équipement et le fonctionnement (excepté les dépenses directement pédagogiques et de personnels à la charge de l'Etat) ;
- l'accueil, la restauration et l'hébergement;
- l'entretien général et technique (excepté les missions pédagogiques, d'encadrement et de surveillance des élèves) ;
- le recrutement et la gestion des personnels départementaux exerçant leurs missions dans les collèges;
- la maintenance informatique et l'accès à un réseau efficient ;
- l'adaptation de la carte scolaire.

L'enjeu pour le Département est d'assumer ses compétences obligatoires tout en s'adaptant au contexte démographique mais aussi environnemental et social. Offrir à chaque collégien.ne un environnement de qualité, propice à son épanouissement personnel, à l'acquisition des apprentissages, à sa réussite scolaire mais aussi à l'expression de sa citoyenneté est un défi porté par le Département. C'est aussi pour cela qu'il soutient, d'une façon volontariste, le développement d'actions éducatives qui viennent conforter le bien-être des collégien.nes dans leur rapport au travail et dans leur relation aux autres.

Un accueil durable et de qualité pour les collégien.nes

L'ambition du Département est d'offrir un environnement qui assure le bien-être et un cadre d'études et de travail indispensables à la réussite des collégiens et des collégiennes.

Dans le prolongement des ouvertures des trois collèges à Laillé, Guipry-Messac et Bréal-sous-Montfort en 2020, le nouveau collège de Melesse, premier établissement à énergie positive utilisant des matériaux biosourcés, devrait être livré à la rentrée 2023, avec une carte scolaire ajustée.

Pour tenir compte des flux d'élèves et des mouvements de population, notamment sur Rennes et sa périphérie, une analyse plus fine s'engage sur la carte scolaire de ce périmètre, intégrant ainsi l'augmentation des effectifs mais aussi les enjeux de mixité sociale, scolaire et d'inclusion. Ce travail transversal et partenarial, mené en concertation avec l'appui de chercheur.euses spécialisé.es dans le domaine de l'éducation, se poursuivra en 2023.

Plus largement, sur l'ensemble du territoire bretillien, des études sont menées en continu visant à équilibrer et à ajuster les effectifs entre les collèges.

Au titre de l'inclusion scolaire, il convient aussi d'inscrire dans cette démarche les demandes de plus en plus croissantes d'installer au sein des collèges des Unités Locales d'Insertion Scolaire (ULIS) mais aussi des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), en lien avec l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé et les établissements médico-sociaux concernés.

Au-delà de la capacité d'accueil, de bonnes conditions matérielles de travail imposent aussi des opérations de restructuration de grande envergure qui répondent aux enjeux de la transition écologique. Ces objectifs sont cruciaux dans un contexte de renchérissement inédit de l'énergie :

- les restructurations des collèges de Le Rheu et de Val d'Anast démarrent pour plus de deux ans de travaux.
- les études se poursuivent pour les rénovations énergétiques de quatre collèges et les reconstructions sur site des collèges de Cleunay et de Saint-Aubin-du-Cormier.
- le nouveau restaurant scolaire du collège de Pacé sera livré en 2023, alors que le chantier d'extension de la demi-pension de Betton aura démarré.

Les investissements sur les collèges témoignent d'une ambition encore renforcée en atteignant un niveau jamais atteint jusque-là.

En complément de ces travaux, dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique du Patrimoine Immobilier, le Département accompagne les collèges publics, qui représentent 50 % des dépenses énergétiques de la collectivité, pour mettre en œuvre un plan d'actions. Conscient de l'importance de la pédagogie en la matière, le challenge CUBES (Challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire) à destination des élèves sera déployé dans neuf collèges.

En parallèle des espaces dédiés à l'enseignement et à l'administration, le Département gère et met à disposition des logements de fonction. Ces derniers, repris dans le cadre des Lois de décentralisation et du transfert de propriété de la quasi-totalité des collèges publics, sont en nombre et en état très disparates selon les sites.

Leur taux d'occupation est également variable selon leur zone d'implantation. Aussi, l'état des lieux, initié en 2022, permettra en 2023 de définir des nouvelles modalités d'intervention et les règles d'attribution. Ce sujet fera l'objet d'une concertation avec des représentants de la communauté éducative.

Le bien-manger dans le respect des transitions écologiques

Le Département s'est emparé de la Loi dite « Egalim » qui s'impose à la restauration des établissements scolaires en mettant en place des programmes de mobilisation auprès des chef.fes cuisinier.ères et de leurs équipes, par le biais de formations, de séminaires mais aussi d'accompagnements personnalisés afin d'intégrer dans leurs pratiques l'utilisation des produits bio et locaux.

Le Département poursuit la démarche pour tendre d'ici la fin du mandat à 50 % de produits bio dans les restaurants scolaires des collèges. Il poursuivra aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à l'accompagnement de jeunes en service civique.

L'obligation de répondre aux objectifs de la Loi dite « Egalim » suppose que le coût des repas facturés aux familles permette aux établissements de recourir aux produits de qualité issus des réseaux durables, bio, locaux, et cela tout en garantissant au plus grand nombre d'avoir l'accès quotidien à la restauration scolaire. L'équité entre tou.tes les collégien.nes est donc le principe à partir duquel se construira cette équation, qui donnera lieu à un projet de tarification harmonisée et progressive grâce à l'instauration d'une grille tarifaire départementale adaptée aux revenus des familles. Ce projet nécessite une étude concertée avec les représentants des principales parties prenantes.

Enfin, le Département devra accompagner les transformations d'usage des agent.es techniques territoriaux.ales qui ont à travers la gestion quotidienne et notamment la restauration, la possibilité d'agir sur la préservation de l'environnement et la réduction d'émission des gaz à effet de serre. En 2023, il s'agira d'intégrer cette dimension dans une réflexion plus globale axée sur les conditions d'exercice de ces métiers, jouant un rôle majeur au sein de l'établissement scolaire.

L'accès et l'usage du numérique

Réduire les inégalités d'accès et d'usages au numérique des jeunes en âge collège est réaffirmé comme une priorité pour le Département. Le déploiement progressif du nouvel environnement numérique au sein des collèges se poursuit : trente-cinq collèges en bénéficient aujourd'hui et la poursuite de cette migration informatique se déploiera dans quinze nouveaux collèges en 2023. En complément des ateliers numériques seront maintenus au sein des établissements scolaires, pour aborder les thèmes de l'impression 3D, la robotique, l'initiation au code et à la programmation (y compris pour un smartphone), la prévention des usages (notamment sur les réseaux sociaux) ainsi que la découverte des métiers et de leur mixité. Un accent spécifique sera désormais impulsé sur l'utilisation maîtrisée du numérique afin de prévenir et de sensibiliser l'impact du numérique sur la santé.

La qualité des relations partenariales

La mesure-phare de la Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, dite « 3DS », en matière d'éducation donne au Département une autorité fonctionnelle sur l'adjoint e du chef.fe d'établissement chargé e des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative des collèges. Ainsi, par le biais d'une convention, le Département formalisera les conditions de cette autorité fonctionnelle qui ne concerne que les compétences qui lui incombent en matière de restauration, d'entretien général et de maintenance des infrastructures et équipements et dans le respect de l'autonomie des établissements. Un travail sera engagé avec les autorités académiques et les établissements pour en définir les modalités.

La convention avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique arrivant à échéance fin 2022, un travail de concertation a été entamé pour définir les dispositions d'accompagnement financier des collèges de ce réseau. La nouvelle convention sera proposée pour la période 2023-2025.

> Les actions éducatives dans les collèges en cohérence avec les politiques publiques portées par le Département

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département agit pour permettre à chaque élève de trouver sa place dans la société, en ayant une attention particulière sur les plus fragiles. Ainsi, un accompagnement humain et financier pour mener des actions éducatives est proposé aux collèges, afin de corriger les inégalités et de donner la possibilité aux jeunes de construire leur projet de vie, en tenant compte de leur expression, des enjeux sociétaux et notamment environnementaux à partir desquels ils se construisent.

Le dispositif « Collèges en action » permet aux collèges de coconstruire avec le Département des projets transversaux, pluridisciplinaires, où l'élève est au cœur sur des thématiques variées. Ce dispositif est mené en transversalité avec de nombreux services du Département, permettant de proposer des actions telles que les résidences d'artistes ou l'accompagnement des professionnel.les des Espaces Naturels Sensibles.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le Département souhaite également pouvoir proposer au moins une action sportive dans chaque collège d'ici 2024.

Face à l'enjeu de l'évolution des mobilités pour tendre ainsi vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, le Département souhaite faciliter les déplacements doux pour l'accès aux collèges, comme par exemple le Programme de Mobilité Scolaire MOBY qui sera mis en place sur deux collèges avec un rayonnement sur toute la commune d'implantation, voire sur les communes rattachées à la sectorisation du collège.

Pour favoriser le bien vivre ensemble et face au réchauffement climatique, beaucoup d'établissements réinterrogent l'aménagement des espaces et des organisations hors du temps de classe. C'est pourquoi, une réflexion autour des cours de récréation et des locaux connexes (CDI, foyers, sanitaires) a été impulsée en 2022 avec de nombreux services du Département afin de réaliser des diagnostics à 360° dans certains collèges incluant les questions de biodiversité, d'imperméabilisation des sols, d'égalité filles-garçons et de mobilier. Toutes ces évolutions nécessitent une nouvelle réflexion autour de la structuration de l'offre éducative qui devra aboutir en 2023.

Pour favoriser l'engagement citoyen, les Cadet.tes de la Sécurité Civile, dispositif diplômant et formateur de collégien.nes responsables sera, à nouveau, mis en place dans six collèges.

Le Département poursuivra son soutien auprès des collèges pour favoriser les voyages éducatifs à l'étranger. En complément, la collectivité départementale, pilote du consortium Erasmus+, maintiendra la dynamique engagée en faveur des mobilités individuelles ou collectives des élèves mais aussi de ses agent.es travaillant dans le champ de l'éducation.

Enfin, l'axe préventif porté par le Département dans la lutte contre le décrochage scolaire se traduit, entre autres, par sa participation au fonctionnement de dispositifs relais dans cinq établissements, en lien avec l'Etat, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans les territoires les plus en fragilité, le Département s'associe également aux côtés des collectivités locales et de l'Etat au Programme des trois « Cités éducatives » de Rennes, mais aussi à celui réservé aux trois conventionnements « Territoires éducatifs ruraux ».

→ Sport : 2023, la participation citoyenne dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une ambition bretillienne

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, le Département, labellisé « Terre de jeux », s'est engagé à valoriser et à développer des actions répondant à trois axes majeurs : la célébration, l'héritage et l'engagement.

Il s'agit d'associer le plus grand nombre de citoyen.nes à cette préparation d'un évènement sportif mondial sur le territoire français et de faire du sport un outil de cohésion sociale, de mixité et de citoyenneté. Un plan d'actions est programmé pour inscrire le sport et ses vertus dans le quotidien des Bretillien.nes : journée olympique et paralympique du 23 juin, conférences, soutien aux athlètes de haut niveau, « Cap 2024 : mets du sport dans ton collège », animation du réseau des collectivités labellisées « Terres de Jeux » et, en point d'orgue, l'accueil du relais de la flamme au premier semestre 2024 qui se prépare dès aujourd'hui avec les nombreux partenaires du mouvement sportif.

Grâce à l'animation sportive, le Département intervient également au quotidien sur tout le territoire pour accompagner les clubs sportifs et permettre aux plus vulnérables de pratiquer une activité physique, vecteur de lien social

En 2023, toutes les actions menées ou accompagnées par le Département (soutien aux comités, aide aux manifestations, aide aux clubs de haut niveau...) s'articuleront avec les politiques publiques transversales, soutenues en Ille-et-Vilaine comme l'égalité femme-homme, le développement durable ou la laïcité.

→ Les jeunes de 15-25 ans : des Bretillien.nes au cœur du projet politique

La crise sanitaire a frappé la jeunesse et a révélé un fort besoin d'accompagnement de cette génération. Les jeunes ont besoin de sécurité, d'un environnement stable où les différents enjeux liés à l'insertion, au logement, à la formation, à la santé mais aussi aux loisirs, ne viennent pas compromettre leur vie matérielle et affective.

La construction d'une stratégie départementale structurée, cohérente et transversale pour accompagner les parcours des jeunes Bretillien.nes de 15 à 25 ans, démarrée en 2022 par des rencontres partenariales et des entretiens avec les acteurs jeunesse du territoire, se poursuivra en 2023 par la déclinaison d'un Plan Départemental d'Actions pour la Jeunesse, visible et communicable.

L'année passée a permis au Département de marquer fortement son soutien aux têtes de réseaux locales compétentes et engagées pour la jeunesse bretillienne, aussi bien avec les associations gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes (RHJ) dans un nouveau partenariat renforcé, d'une durée de cinq ans, qu'avec les Fédérations d'éducation populaire. Les appels à projets pour les juniors associations, l'information jeunesse et les initiatives des jeunes seront de nouveau valorisés en 2023 et le dispositif d'Aide aux Premiers Départs en Vacances sera relancé, en partenariat avec les CDAS.

→ La culture, l'exercice d'un droit pour toutes et tous, un outil au service de l'émancipation

> Archives, patrimoine et mémoire : une approche citoyenne et partagée

La politique de collecte des archives relatives à l'environnement constituera à nouveau une grande priorité pour 2023, afin d'éclairer les enjeux essentiels de notre époque : évolution du trait de côte, continuité écologique des cours d'eau, biodiversité, fragilité des écosystèmes... Dans le cadre du plan égalité femme-homme, une attention particulière sera aussi portée aux archives concernant les femmes, qui seront valorisées : femmes autrices de bande dessinée, femmes pionnières de l'aviation... En outre, un intérêt sera porté sur les fonds liés aux langues de Bretagne.

L'accueil en salle de lecture, la programmation culturelle et mémorielle (qui en 2022 a été consacrée à la guerre d'Algérie et aux 60 ans des accords d'Evian), les sites internet (images numérisées, guides et moteurs de recherche...), ainsi qu'une présence active sur les réseaux sociaux, feront des archives départementales un lieu de ressources essentiel pour comprendre l'histoire du département et les grandes problématiques sociétales, dans une approche citoyenne et partagée.

Dans le domaine du patrimoine, il conviendra de valoriser les métiers et les savoir-faire en continuant à soutenir la restauration du patrimoine monumental et mobilier à travers l'aide aux associations et aux EPCI. En effet, les techniques et les matériaux employés participent de la sobriété énergétique et du respect des normes environnementales (isolation, circuits courts...).

> La lecture publique : pour des médiathèques inclusives, au cœur des enjeux de société

La Médiathèque départementale sera dotée d'un nouveau Schéma de la Lecture Publique en 2023 avec en déclinaison une feuille de route annuelle, qui s'inscrira dans les grands enjeux soutenus par le Département autour de l'accessibilité et des publics les plus vulnérables.

Les choix d'acquisition des documents destinés à être prêtés aux bibliothèques privilégieront la diversité culturelle et la participation des territoires, choix inscrits dans une Charte des Collections qui sera annexée au Schéma. Les achats d'outils d'animation viendront en support de la démarche en intégrant davantage les thèmes du genre, de l'égalité, des droits culturels...

La dynamique d'accompagnement du développement des services des bibliothèques destinés aux publics prioritaires du Département sera confortée par la valorisation des fonds adaptés, par le travail avec le service Action culturelle, la mise à disposition du bouquet de ressources numériques, la poursuite de l'opération « Daisy dans vos bibliothèques » en partenariat avec plus de 70 bibliothèques et l'élaboration du nouveau plan de formation.

Une évolution des pratiques d'équipement des collections sera conduite afin de conserver le volume constant de crédits pour l'achat de documents malgré la hausse des coûts des matières et dans le respect des enjeux environnementaux. Plus largement, la Médiathèque départementale pourra faire figure d'exemple auprès des bibliothèques en proposant un modèle de développement durable dans le prolongement de la journée départementale intitulée « pour des bibliothèques durables ».

> L'action culturelle au service de l'émancipation des personnes et du vivre ensemble

Le Département portera une ambition forte d'accompagnement des projets artistiques et culturels dès la petite enfance et tout au long de la construction de la vie d'adulte, dans un objectif d'émancipation et d'exercice des droits culturels des personnes. Dans une approche de transversalité, un programme de résidences sera progressivement proposé aux établissements relevant de la Protection de l'Enfance, en faveur des enfants confiés et aux professionnel.les de ce secteur qui veulent sur un territoire donné s'emparer du sujet d'une autre manière. Le renouvellement du Plan Musique sera aussi l'opportunité de favoriser l'initiative musicale et la pratique instrumentale dès le plus jeune âge et particulièrement auprès des enfants bénéficiant de mesures de protection. Le Département poursuivra son engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du label « 100 % Education Artistique et Culturelle ».

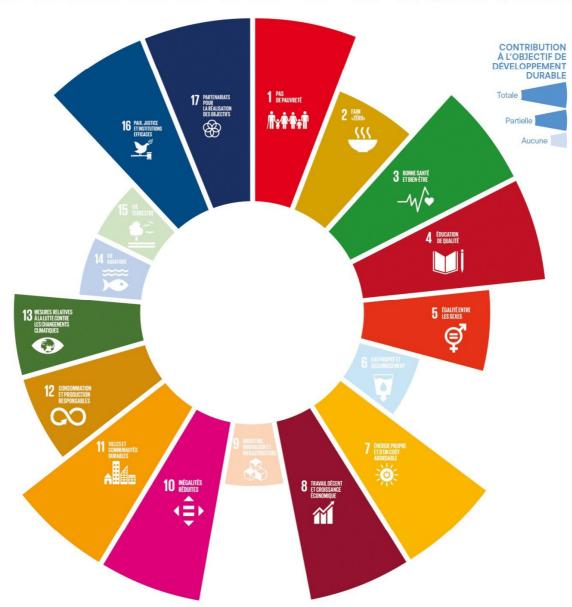
Le soutien au secteur artistique et culturel représente un enjeu majeur. Il conviendra de réfléchir à une évolution des modèles économiques et de production pour des modes plus sobres de création, de diffusion et de circulation des publics. Le Département sera présent auprès des acteurs dans l'accompagnement vers les transitions nécessaires en matière d'écoresponsabilité qu'il s'agisse de développement durable, de l'écologie, de l'accessibilité ou de l'égalité. Un nouvel appel à candidatures sera lancé, qui enrichira le Fonds Départemental d'Art Contemporain et contribuera au soutien à la création.

Une nouvelle politique volontariste de promotion des langues de Bretagne se déclinera à partir de l'élaboration d'un schéma départemental, qui embrassera l'ensemble des leviers en faveur de la promotion des langues de Bretagne : visibilité et communication, formation et soutien aux acteurs.



CONTRIBUTIONS DE LA

COMMISSION 3 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement route détaillée et couvrant durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses 17 OBJECTIFS il dessine une feuille de pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, de développement durable, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 3 : solidarités et lutte contre les exclusions

Ce début de mandat se caractérise par la poursuite d'une forte priorité donnée au secteur des solidarités, du fait de choix volontaristes propres au Département d'une part et de priorités nationales d'autre part.

Dans le prolongement de l'année 2022, cette année 2023 est marquée par une situation complexe pour le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, due aux difficultés de recrutement dans les établissements et services médico-sociaux ainsi qu'à une poussée inflationniste très forte, notamment du fait des coûts de l'énergie.

Partageant l'objectif national d'une action renforcée en faveur de l'attractivité des métiers au service de l'autonomie, le Département continue à mettre en œuvre les mesures de revalorisation salariale. Cet effort, incontournable pour un secteur en forte tension, est partiellement financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Il pèse fortement sur le budget du Département qui connaîtra en 2023 une dynamique de dépense inédite. A cela s'ajoute un effort marqué du Département pour étoffer l'offre d'accueil PA-PH, avec un accent fort mis sur l'habitat inclusif et la création de quelques nouvelles places à destination des personnes en situation de handicap.

Cet effort en faveur de l'offre devrait s'accentuer dans les années à venir par la mise en œuvre d'un nouveau Schéma Autonomie (2023-2027), en cours d'élaboration. Les évolutions démographiques à venir posent un défi majeur à tous les départements, rendant cruciale la mise en place de financements nouveaux pour la cinquième branche autonomie.

La politique en faveur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions s'inscrit dans un contexte incertain : après le très fort pic du nombre de bénéficiaires du RSA dû à la COVID-19, la légère décrue entamée s'est stabilisée en juin 2021, avec un nombre d'allocataires sensiblement supérieur à la période 2017-2019.

En 2023, le Département fait l'hypothèse d'une légère diminution du nombre de bénéficiaires du RSA, laquelle pourra toutefois être contre balancée par une inflation élevée, venant se répercuter automatiquement sur le montant des allocations (effet prix). Le Département poursuivra son action volontariste en faveur des actions et dispositifs d'insertion. L'année 2023 verra par ailleurs l'instauration du revenu de base pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce dispositif particulièrement innovant permettra à ces jeunes, trop souvent écartés des politiques de solidarités sur leur tranche d'âge, de parfaire leur autonomie et leur entrée dans la vie d'adulte.

→ Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le pilotage national de la politique de l'autonomie a été confié à la CNSA, depuis la création en 2020 de la cinquième branche du régime général de la Sécurité Sociale relative à l'autonomie. L'objectif national poursuivi est d'assurer une plus grande égalité de traitement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap partout sur le territoire, de renforcer la qualité et l'offre d'accompagnement.

Dans ce cadre, une convention socle a été conclue en décembre 2020 entre la CNSA et chaque département traduisant une ambition commune de contribuer à garantir à chacun.e, quel que soit son lieu de vie, l'accès aux droits et à une réponse adaptée à ses besoins. Cette convention socle a donné lieu à la rédaction d'une feuille de route stratégique et opérationnelle avec chaque département et chaque Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) intégrant des objectifs spécifiques.

Cette feuille de route, signée en janvier 2021, définit les engagements du Département et de la MDPH sur l'ensemble des politiques de l'autonomie, en vue de construire des parcours plus fluides, de prévenir la perte d'autonomie et de renforcer le soutien aux aidants, sur la période 2021 à 2024.

Par ailleurs, le Conseil National de la Refondation (CNR) vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir. Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a officiellement lancé le 12 octobre 2022 le volet "bien-vieillir". Trois orientations stratégiques ont été déclinées : l'adaptation de la société au vieillissement de la population, l'amélioration de l'inclusion des personnes âgées dans la vie sociale et l'attractivité des métiers du grand âge.

Au travers du Projet de Mandature récemment adopté, le Département souhaite contribuer à assurer à chaque personne âgée dépendante ou en situation de handicap les moyens d'une existence digne, d'une citoyenneté de plein exercice et de son intégration à la société, de garantir les droits et libertés des personnes en perte d'autonomie et de favoriser leur autodétermination, d'organiser les solidarités collectives tout en soutenant le renforcement des solidarités familiales et de proximité, d'engager les transformations des prises en charge et accompagnements pour tenir compte des évolutions démographiques et des aspirations des personnes.

Le nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2027 en cours d'élaboration devra avoir pour ambition de relever ces multiples défis, en s'inscrivant dans les orientations déclinées au niveau national et local.

> Permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de recourir aux aides dont elles ont besoin

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à destination des personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à destination des personnes handicapées jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile. Bien qu'obéissant à des caractéristiques et des modalités d'attribution différentes, elles n'en poursuivent pas moins la même finalité : solvabiliser les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap afin de leur permettre de faire appel aux différentes aides dont elles ont besoin pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Près de 15 000 Bretillien.nes perçoivent ces prestations sans lesquelles leur possibilité de rester à leur domicile serait compromise. Ainsi en 2023, tout sera mis en œuvre pour que leur service se poursuive dans les meilleures conditions.

Deux nouveautés pour 2023 :

- le tarif plancher de référence servant à valoriser les plans d'aide APA et PCH, prévu dans le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (passage de 22 € à 23 € par heure d'intervention), sera mis en place. Le coût annuel de cette mesure est estimé à près d'1 million d'euros ;
- la possibilité de recours à la PCH pour les personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif
 ou ayant un trouble du neurodéveloppement à compter du 1^{er} janvier 2023 permettra de mieux prendre
 en compte les besoins des personnes concernées en élargissant l'aide humaine au soutien à l'autonomie
 (accompagnement de la personne dans la réalisation de ses activités notamment s'agissant des activités
 ménagères).

Les impacts financiers de ces deux mesures ont été intégrés dans le budget.

> Jouer pleinement son rôle de chef de file en matière de prévention à travers la Conférence des Financeurs

Créée en application de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, la Conférence des Financeurs a été installée en Ille-et-Vilaine fin 2015 et est présidée par le Département qui en assure également l'animation. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) au titre de l'inter-régime, en assurent les vice-présidences. Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement. Elle a pour mission de définir un programme d'actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales existantes. Elle dispose, pour ce faire, de concours financiers de la CNSA.

A partir d'un diagnostic et d'un recensement des initiatives locales, un programme coordonné a été finalisé sur la base duquel des appels à candidature sont lancés chaque année afin de faire émerger, renforcer et soutenir les projets de prévention de la perte d'autonomie sur tout le territoire départemental. Près de 200 actions sont ainsi soutenues tous les ans. Par ailleurs, depuis 2018, des aides techniques individuelles peuvent également être octroyées aux personnes âgées sur le budget de la Conférence des Financeurs afin de faciliter leur maintien à domicile.

En 2023, cette dynamique sera poursuivie par un nouvel appel à candidature. Un accent sera mis sur deux thématiques particulières : les actions destinées aux aidants d'une part et les actions relatives à la prévention des chutes d'autre part. Il intégrera également une expérimentation sur le soutien financier des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'engageant dans des actions de prévention ouvertes aux personnes âgées vivant à domicile. En 2023, un bilan du dispositif sera réalisé pour permettre la déclinaison d'un nouveau programme coordonné d'actions de prévention conformément au Projet de Mandature et couvrira la période 2024 à 2028.

Enfin, sur le volet de l'habitat inclusif, l'année 2023 permettra de finaliser le programme coordonné suite à l'étude menée sur l'année 2022. La CNSA offre la possibilité de faire financer de l'ingénierie sur l'enveloppe de crédits qu'elle octroie dans le cadre de la Conférence des Financeurs. A ce titre, le Département prévoit de mobiliser cette possibilité de crédits par la création d'un poste permettant le déploiement de l'habitat inclusif en 2023 qui sera entièrement financé par la contribution de la CNSA.

> Diversifier les modes de réponses par le développement de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif bénéficie de la part de l'Etat et des départements d'une attention croissante. Ce type d'habitat participe au développement d'une société plus inclusive en permettant à des personnes âgées et en situation de handicap de vivre dans un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité des services. Une nouvelle prestation dite d'« Aide à la Vie Partagée » (AVP) a été créée en 2021 dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 et la possibilité a été donnée à chaque conseil départemental de passer un accord pour l'habitat inclusif avec la CNSA.

L'Assemblée départementale a adopté à la session des 25 et 26 novembre 2021 l'inscription de l'Aide à la Vie Partagée dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale puis a signé l'accord avec la CNSA le 31 décembre 2021 s'engageant ainsi sur 7 ans à la création de 66 projets d'habitats inclusifs visant à accueillir 759 personnes (âgées ou en situation de handicap).

Pour 2023, il est prévu la création d'habitats inclusifs sachant que des discussions sont en cours avec la CNSA pour permettre le développement d'habitats inclusifs complémentaires à ceux déjà inscrits dans la programmation arrêtée fin 2021 : 7 à 10 nouveaux dispositifs en fonction du niveau d'aide à la vie partagée nécessaire) dont le coût est estimé à un peu plus de 400 000 €.

> Accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans leurs efforts de modernisation, de professionnalisation et d'adaptation

Le Département poursuivra son accompagnement financier auprès des SAAD prestataires autorisés et tarifés par la collectivité notamment pour les aider à faire face aux difficultés de recrutement très importantes auxquelles ils sont confrontés.

La stratégie territoriale de l'aide à domicile, arrêtée par l'Assemblée départementale en novembre 2018, continuera de se mettre en œuvre. Pour mémoire, elle se décline autour de quatre objectifs :

- améliorer la lisibilité de l'offre d'aide à domicile pour les usager.ères et partenaires et assurer la pérennité des services existants ;
- assurer la qualité de la réponse aux besoins et soutenir les SAAD dans la valorisation des métiers et du recrutement ;
- définir un modèle économique pérenne en cohérence avec les orientations et décisions nationales ;
- animer le collectif des SAAD et soutenir le partenariat.

Par ailleurs, le Département a adopté un protocole départemental pour la mise en œuvre d'un Plan d'Actions Interinstitutionnel et Partenarial en faveur de l'Emploi sur le Secteur de l'Aide à Domicile. Ce protocole s'articule en cohérence avec le Contrat Régional d'Objectifs du Secteur de l'Accompagnement et de l'Aide à Domicile qui vise à répondre à plusieurs défis notamment :

- anticiper les besoins en compétences et préparer aux métiers de demain ;
- accompagner les structures et fédérations d'employeurs dans une dynamique de veille et d'anticipation des évolutions des besoins des personnes accompagnées ;
- favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers et de leurs conditions d'exercice pour développer l'attractivité et le recrutement.

Sur ce dernier point, un travail spécifique sera mené auprès des bénéficiaires bretillien.nes du revenu de solidarité active (RSA).

Deux appels à projets auprès des SAAD ont été lancés en 2022 et verront leur déploiement sur l'année 2023 :

- L'appel à projets décarbonation

Dans le cadre de ce plan de relance et de son volet « Investir de manière innovante en faveur des transitions écologiques, numériques et sociales », il a été décidé d'affecter 600 000 € au financement de la décarbonation de la flotte automobile des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) afin de les soutenir dans leurs actions en faveur d'une mobilité douce. Cette enveloppe vient également répondre à la difficulté des SAAD confrontés à une augmentation des coûts de carburant qui viennent nuire au recrutement et au maintien dans l'emploi.

Il s'agit d'accompagner financièrement les gestionnaires de SAAD dans l'achat de moyens de transport décarbonés en fonction de leurs besoins sur l'ensemble du territoire urbain ou rural : scooter, voitures, vélos ou trottinettes électriques et voitures sans permis faiblement émissives de CO₂.

L'intention du Département est bien d'agir sur le développement des actions portées par les partenaires sur la mobilité douce mais également en faveur de l'attractivité des métiers du domicile.

 L'appel à candidatures 2022 pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.ère

Le Département a lancé en 2022 un appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.ère.

L'article 44 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 prévoit une refonte du modèle de financement des SAAD, visant à améliorer leurs conditions de solvabilisation ainsi que la qualité de service.

Il s'agit notamment de mettre en place une dotation complémentaire visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.ère. Les dix services retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront en 2023 dans un processus de contractualisation avec les services du Département.

Le coût annuel de cette mesure est estimé à près de 5 millions d'euros.

> Confirmer la place des acteurs de proximité

Sur la base de la convention de partenariat adoptée par l'Assemblée départementale, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) continueront d'être soutenus dans leur rôle de coordination et d'interlocuteur de proximité pour les personnes âgées et leur famille, mais également pour les personnes en situation de handicap, en leur qualité d'antenne locale de la MDPH.

Il est prévu une enveloppe annuelle consacrée au soutien des CLIC pour 2023 de 1 million d'euros. La MDPH participera quant à elle au financement des CLIC à hauteur de 223 148 €.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance consultative créée par la Loi d'Adaptation de la Société de Vieillissement (ASV), qui est compétent pour rendre des avis et le cas échéant formuler des propositions sur l'ensemble des grands dossiers concernant les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, continuera d'être accompagné.

> Mettre en œuvre le transport adapté

En application de la loi NOTRe, le Département a conservé la compétence en matière de transport adapté. Il s'agit de l'organisation du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire. A ce jour, ce sont 956 élèves qui sont concernés en Ille-et-Vilaine, leur nombre progresse de l'ordre de 10 % chaque année. 352 circuits sont ainsi organisés dans le cadre de marchés publics, desservant 169 établissements scolaires. Le Règlement Départemental du Transport Adapté pourra être ajusté afin de répondre aux nouveaux besoins. Le budget prévisionnel 2023 est d'environ 7,5 millions d'euros.

→ Développer une offre d'accueil de qualité, adaptée et accessible à tou.tes

> Accroître l'offre d'accueil

Les ouvertures de places nouvelles en 2023 résultent des autorisations délivrées antérieurement, des procédures d'appels à projets lancés et des engagements pris.

Ainsi, il est prévu sur le secteur des établissements pour personnes en situation de handicap en 2023, la création de six places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) en situation de handicap psychique, dans le cadre de l'appel à projets publié conjointement par l'ARS Bretagne et le Département en 2022. Le coût estimatif de ces six places complémentaires est de 35 000 €.

En raison du contexte sanitaire et socio-économique, l'ouverture de plusieurs projets est reportée en 2023 voire 2024. Ainsi, en 2023, six nouvelles places d'hébergement permanent non médicalisées et deux médicalisées seront ouvertes.

Les orientations budgétaires permettront également d'envisager la création d'une vingtaine de places en établissements d'accueil non médicalisé de type foyer de vie, que ce soit en accueil de jour ou en hébergement permanent.

Il est également prévu la poursuite des transformations de places afin d'adapter l'offre aux besoins recensés, notamment au vieillissement des personnes en situation de handicap conformément aux orientations adoptées par l'Assemblée départementale lors de sa session du 3ème trimestre 2020, visant à adapter l'offre en faveur des personnes handicapées vieillissantes par la création d'unités spécifiques en EHPAD. L'objectif poursuivi est de fluidifier le parcours des personnes en situation de handicap afin d'éviter les ruptures mais également de libérer des places en foyer de vie pour permettre l'accueil de jeunes maintenus dans les Instituts Médico-Educatifs (IME).

Enfin, des réflexions en cours avec l'ARS devraient permettre la création, dès le début d'année 2023, d'une équipe mobile de médicalisation en appui aux établissements d'accueil non médicalisés.

> Maîtriser l'évolution du reste à charge de l'usager.ère dans les établissements pour personnes âgées conformément au Projet de Mandature

Le Département poursuivra sa politique volontariste visant à permettre à toutes les personnes âgées, quelles que soient leurs ressources, de pouvoir être accueillies dans un établissement de leur choix, dès lors que leur situation le requiert. Pour ce faire il active plusieurs leviers :

- la priorité donnée à la création de places dans les établissements qui demandent une habilitation totale à l'aide sociale afin de permettre aux personnes âgées ayant de faibles ressources d'être accueillies dans l'établissement de leur choix grâce au soutien financier du Département ;
- l'octroi d'aides à l'investissement pour accompagner les établissements habilités à l'aide sociale dans leurs travaux de construction, reconstruction, rénovation et mise aux normes de sécurité et ainsi permettre de diminuer leur impact sur les tarifs hébergement, la prise en compte de la dimension développement durable et notamment les économies d'énergie;
- la fixation d'un tarif journalier maximum à l'usager.ère dans les établissements habilités à l'aide sociale. En 2023, pour tenir compte du contexte inflationniste, ils seront fixés à 72 € pour l'hébergement permanent et 74 € pour les unités Alzheimer et l'hébergement temporaire ;
- une subvention par place d'accueil de jour fixée à 6 547 € (+ 1,5 %) pour les accueils de jour rattachés à un EHPAD et la fixation d'un tarif départemental unique de participation des usager.ères fixé à 19,13 € par jour pour les Bretillien.nes.
- > Accompagner les établissements et poursuivre les efforts pour renforcer la qualité et la prise en compte de la dimension environnementale

Comme les services d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux ont été et demeurent en première ligne pour assurer la prise en charge des concitoyen.nes les plus fragiles en raison de leur âge ou de leur handicap. En 2023, une attention toute particulière leur sera à nouveau portée afin de leur permettre de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

La réforme de la tarification de la dépendance dans les établissements d'accueil pour les personnes âgées continuera de se mettre en œuvre dans les conditions retenues par l'Assemblée départementale et permettra notamment de renforcer les moyens alloués aux structures qui sont en dessous des références départementales.

Parallèlement, les contractualisations sous la forme des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se poursuivront. Pour mémoire, les CPOM se substituent aux conventions tripartites sur le secteur des personnes âgées et peuvent être commun avec les établissements qui accueillent des adultes en situation de handicap dès lors que le gestionnaire est identique. Chaque fois que possible, les ratios d'encadrement des établissements seront renforcés, sur la base des ratios cibles retenus dans le Schéma Départemental en faveur de l'Autonomie. Ainsi, dix-neuf CPOM sur le secteur personnes âgées et huit sur le secteur du handicap prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, les initiatives prises pour accompagner les établissements désireux de s'engager dans une démarche de développement durable et qui se traduisent par un appel à candidatures annuel dans le cadre des actions d'écodéveloppement autour de trois thématiques (démarche globale de développement durable, alimentation responsable, économie d'énergie) seront reconduites en 2023.

→ Faciliter l'accès aux droits de l'ensemble des personnes en situation de handicap

En 2023, le Département continuera, comme il l'a toujours fait, de soutenir fortement le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Créée en application de la loi sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et placée sous la responsabilité administrative et financière du Conseil départemental, la MDPH joue un rôle essentiel et central dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elles y trouvent notamment un accueil, une écoute, des informations et des conseils pour déposer leur demande et bénéficier de l'ouverture de droits aux différentes prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

Pour remplir les missions d'accueil, la MDPH s'appuie sur le réseau des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui jouent le rôle d'antenne locale.

Depuis 2020 et la COVID-19, les habitudes de contacts avec la MDPH ont évolué. L'accueil physique est en diminution quand l'accueil téléphonique se développe très fortement (respectivement près de 6 000 personnes et 176 000 appels en 2021 auxquels il convient d'ajouter les 6 000 personnes et 12 000 appels reçus par les CLIC sur les territoires).

Les attentes vis-à-vis de la MDPH ont fortement évolué. Ses missions traditionnelles d'ouverture des droits se sont intensifiées, avec une augmentation importante du nombre de demandes déposées, notamment dans le champ de l'enfance (+ 28 % entre 2020 et 2022), et complexifiées, du fait des modifications règlementaires. Si c'est une bonne chose pour les personnes en situation de handicap que l'élargissement de leurs droits, c'est aussi un volume d'activité nouveau face auquel la MDPH doit se réorganiser. Les plus de 70 000 décisions prises à l'année par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap nécessite un travail d'évaluation et de suivi administratif, financier, informatique important.

S'y ajoutent les attentes d'accompagnement des personnes dans la mise en œuvre de leurs droits, pour les situations les plus complexes, ou pour lesquels l'offre existante est inadaptée, avec le souci d'éviter des ruptures de parcours.

Début 2021, le Département a renforcé son appui à la MDPH en créant cinq postes et en mettant en place un plan d'action spécifique, notamment pour limiter les délais de traitement. Ce plan d'action a été complété et renforcé par l'intervention de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) à l'hiver et au printemps 2022. La réorganisation du processus de traitement des demandes s'en est suivie à l'été 2022.

Comme chaque année, le bilan complet de l'année qui vient de s'écouler sera présenté à l'Assemblée départementale avant la fin du premier semestre 2023.

En 2023, la réduction des délais d'instruction des demandes restera un objectif prioritaire. Y contribueront les grands projets suivants :

- le déploiement systématique des mesures de simplification prévues par la règlementation : droits prorogés, sans limitation de durée ;
- la formalisation des partenariats avec les institutions et acteurs du handicap du territoire ;
- le déploiement du téléservice intégré et du travail de redéfinition de la Qualité Relation Usagers qui l'accompagne.

Ces chantiers feront partis de la feuille de route que la MDPH est en train de formaliser, et qui constituera son projet d'établissement pour la période 2023-2025. Les institutions et associations membres de la Commission exécutive la coconstruisent en cette fin 2022 et la voteront avant la fin du 1^{er} trimestre 2023.

L'année 2023 sera également celle de l'élargissement de la possibilité de recours à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif ou ayant un trouble du neurodéveloppement, qui va nécessiter un ajustement des méthodes d'évaluation pour les équipes.

Par ailleurs, la MDPH prendra part à l'évolution des dispositifs de coordination des situations complexes sur le territoire, afin de redéfinir sa place et le format de son intervention. Enfin, elle continuera à contribuer à l'ambition d'un territoire inclusif, au-delà de l'accompagnement médico-social et dans tous les aspects de leur vie quotidienne pour les personnes en situation de handicap du Département.

Sur un budget global de la MDPH de plus de 6 millions d'euros, constitué essentiellement de dépenses de personnel, la participation nette du Département s'élève à plus de 3 millions d'euros, soit la moitié du budget.

→ Lutter contre les exclusions

Historiquement, le Département bénéficie d'un réel dynamisme et d'une situation relativement favorable :

- sur le plan de la précarité : le taux de pauvreté du département (10,3 %) est inférieur aux moyennes régionales (10,7 %) et nationales (14,7 %) source INSEE 2019 ;
- sur le plan de l'emploi : le taux de chômage du département est de 5,2 %. Il est l'un des plus bas du pays et en baisse cette année. A noter que le taux de chômage en Bretagne est de 5,8 % et de 7,1 % au niveau national source Pôle Emploi, premier trimestre 2022.

Cependant, nombre de Bretillien.nes restent tout de même éloigné.es de l'emploi et n'ont que pour seul recours les prestations sociales pour vivre.

La crise sanitaire est venue fragiliser la situation des plus démunis en introduisant une nouvelle insécurité sociale. Plus globalement, l'instabilité de l'environnement économique nous rappelle que l'exclusion n'est pas le propre des chômeurs de longue durée, mais touche bien plus de personnes et notamment de plus en plus de salariés en emploi précaire.

Dans ce contexte, les solidarités doivent être au cœur de notre société et en prise avec les enjeux de transformations écologiques.

C'est pourquoi les politiques de lutte contre les exclusions menées par le Département constituent pour les plus vulnérables un soutien indispensable pour conserver leur autonomie, leur dignité et leur place dans la société.

Ainsi, en 2022, le Département continuera de mobiliser tous ses moyens et poursuivra ses efforts pour anticiper, innover et répondre aux besoins de tous ceux et celles qui doivent avoir recours à son intervention.

> En accompagnant les plus vulnérables vers le retour à l'emploi et en facilitant leur accès aux droits

Le Département a la responsabilité de mettre en œuvre le Revenu de Solidarité Active (RSA). Ce dernier est destiné aux personnes qui n'ont pas d'emploi ou dont les revenus tirés d'un emploi sont très faibles.

Pour bénéficier de ce revenu minimum d'existence, les personnes doivent avoir préalablement épuisé tous les droits auxquels elles peuvent prétendre, notamment à l'assurance chômage. Dès lors que le droit au RSA est ouvert, elles doivent contractualiser et bénéficient d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement vers la reprise d'activité.

Au 30 juin 2022 (dernier chiffre consolidé connu), le nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département était de 18 429. Durant la crise sanitaire, le Département a connu une hausse record (sur 12 mois, de septembre 2019 à septembre 2020) de + 15,8 % et un niveau jamais atteint depuis la création du RSA (19 532 allocataires). Puis la baisse amorcée a été plus modeste en Ille-et-Vilaine que dans d'autres départements : - 5,4 % entre septembre 2020 et septembre 2021. Depuis un an, ce chiffre est resté quasiment stable (- 0,3 % entre juin 2021 et juin 2022). En effet, compte tenu des indicateurs économiques, le Département pouvait attendre une réduction du nombre de bénéficiaires du RSA plus importante pour revenir au niveau d'avant crise : or, il existe toujours une différence d'environ 1 000 bénéficiaires de plus entre fin 2019 et aujourd'hui (alors que les autres départements bretons ont quasiment retrouvé leurs niveaux d'avant crise).

En 2022, comme d'autres prestations versées par la CAF, le RSA a été revalorisé deux fois : le 1^{er} avril 2022 en raison de l'inflation et des impacts de la guerre en Ukraine, soit + 1,8 % (au lieu de 0,1 % l'année dernière) et de 4 % à partir de juillet 2022 dans le cadre de la Loi pour le pouvoir d'achat. En 2022, les mensualités atteignent jusqu'à 9,5 millions d'euros, elles s'élevaient à 7,9 millions d'euros en 2019. Les allocations RSA pèsent donc très lourdement sur les finances départementales posant avec encore plus d'acuité la question de la compensation par l'Etat de cette charge : cela risque, compte tenu de cette évolution, de compromettre la santé financière des départements.

Au-delà de la prise en charge des allocations, le Département continuera, comme il le fait depuis de nombreuses années, à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour accompagner un maximum de bénéficiaires du RSA vers une reprise d'activité pour celles et ceux qui sont les plus proches de l'emploi. Pour les plus fragiles, le Département les accompagnera vers une insertion sociale, pour les aider à reprendre confiance en eux et à avoir leur place dans la société.

Dans le cadre du Projet de Mandature 2022-2028, des axes politiques ont d'ores et déjà été tracés :

- créer un fonds d'expérimentation destiné à amorcer le déploiement de solutions nouvelles d'intervention au bénéfice des personnes en insertion (expérimenter une action partenariale visant la qualification aux métiers d'aide à domicile de bénéficiaires du RSA, créer une offre d'insertion en direction des familles monoparentales en visant la formation qualifiante et l'emploi durable, développer un consortium d'entreprises solidaires partenaires du Département afin de favoriser le parrainage, la mise en réseau, l'accueil de stagiaires et l'emploi des bénéficiaires du RSA);
- réaffirmer le soutien en faveur des chantiers d'insertion et poursuivre le soutien aux expérimentations ciblant les publics les plus précaires souhaitant reprendre une activité salariée comme par exemple avec le dispositif « premières heures »;
- soutenir le développement de nouveaux territoires Zéro Chômeurs de longue durée ;
- veiller à la mise en œuvre des leviers dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (accès aux droits, habitat...);
- mobiliser les dispositifs de soutien financier du Département pour soutenir les initiatives sociales en faveur de l'aide alimentaire et de la lutte contre la fracture numérique.

Afin d'initier ces orientations politiques, le Département s'appuiera sur le nouveau Programme Bretillien d'Insertion qui sera adopté en 2023 pour une durée de 5 ans. Ce nouveau PBI aura vocation à permettre de :

- construire un parcours pour l'accès et le maintien dans l'emploi ;
- faciliter l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité ;
- renforcer le pilotage et la coordination de la politique départementale en lien avec les territoires et les citoyens.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le Département mobilise tous les outils qui constituent l'offre d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA afin de leur permettre une reprise d'activité, de lever les freins à l'emploi et de faciliter leur accès aux droits, comme :

- le conventionnement avec l'État pour mobiliser les contrats à durée déterminée d'insertion et les contrats unique d'insertion ;
- la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics du Département ;
- le soutien aux Points Accueil-Emploi (PAE) dans les territoires les plus fragiles ;
- le partenariat avec la Région pour favoriser l'accès à la formation ;
- la mise en place d'actions en faveur de la mobilité, l'accès aux modes de garde de la petite enfance, la lutte contre l'isolement social, l'accès aux soins et l'exercice de la citoyenneté ;
- le partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique et notamment des ateliers et chantiers d'insertion.

Début 2022, l'ensemble des acteurs bretilliens de la politique d'insertion a été associé à l'évaluation du PBI qui s'achève fin 2022. Des perspectives ont également été tracées pour les cinq années à venir. Le bilan étant très positif, c'est donc dans une « continuité adaptée » (au nouveau contexte socio-économique) et en cohérence avec les orientations politiques du Projet de Mandature que s'inscrira le nouveau PBI 2023-2027, qui a quatre axes stratégiques :

- piloter et animer la gouvernance,
- assurer l'accès aux droits,
- sécuriser le parcours par des accompagnements de qualité,
- développer des passerelles vers le monde du travail.

Ces axes stratégiques seront déclinés en axes opérationnels et soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale.

Puis, les équipes des CDAS, en lien avec leurs partenaires de proximité, s'empareront de la déclinaison territoriale du plan d'actions départemental : faire évoluer positivement le regard de notre société sur les personnes en précarité, initier un groupement d'acteurs (entreprises notamment) prêts à s'engager au service de ces objectifs, approfondir les enjeux d'égalité femme-homme...

Enfin, un forum usager.ères est prévu en janvier 2023 pour associer le public à la construction de cette politique et améliorer leur représentation tout au long du plan.

Dans un souci d'améliorer le suivi et l'insertion des bénéficiaires du RSA, le Département a opté depuis de nombreuses années pour une délégation de la gestion du RSA à des opérateurs de proximité. C'est ainsi qu'après les cinq CCAS des principales villes, le Département a aussi depuis 2020, délégué, par voie conventionnelle, l'accompagnement des bénéficiaires de moins de 26 ans aux cinq Missions Locales. Ce choix de la délégation est clairement réaffirmé dans le nouveau PBI en cours de construction.

Dans le cadre du Plan de Relance, le Département a bénéficié de fonds européens exceptionnels nommés REACT UE, afin de mettre en place des opérations ciblées, qui répondent aux constats faits au lendemain de la crise sanitaire et suite à l'étude sur les effectifs et les profils des allocataires du RSA. Les données recueillies dans le cadre de ce diagnostic sont actuellement approfondies pour mieux cerner les leviers pour renforcer la dynamique de retour en emploi.

Depuis le début de l'année 2022, le Département expérimente un dispositif permettant de répondre aux difficultés de recrutement dans les secteurs en tension (agriculture, agroalimentaire, hôtellerie-restauration, médico-social), « Equilibre emploi » qui permet pendant les 400 premières heures de contrat (sur 12 mois) de percevoir l'allocation RSA tout en ayant un revenu d'activité. Ce partenariat avec la CAF, la MSA, Pôle Emploi et le Coorace permet de stimuler la rencontre entre les employeurs et les salariés potentiels.

Cette large palette d'outils est aussi complétée en 2022 par des dispositifs innovants co-financés dans la contractualisation avec l'État mis en place depuis 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ces actions visent, comme toujours dans la politique du Département, un large public touché par la pauvreté et l'exclusion (ex : SDF, jeunes sortants de l'ASE...).

Le Département s'engage aussi fortement dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), qui a d'abord émergé sur les communes de Pipriac et Saint-Ganton. La collectivité participe depuis 2018 au comité stratégique, soutient son ingénierie et contribue au financement du fonds mis en place pour sa réalisation. En 2022, un nouveau TZCLD sur un territoire urbain, celui du quartier rennais du Blosne, a été habilité et devrait débuter son activité d'ici à la fin de l'année. D'autres projets sont actuellement en réflexion sur le territoire bretillien.

Par ailleurs, dans un souci d'améliorer la gouvernance des politiques publiques dans les domaines de l'emploi, l'insertion et la formation, le Département expérimente à l'échelle de la Bretagne avec les autres Départements, la Région et les deux Métropoles, le Service Public de l'Insertion de l'Emploi et de la Formation (SPIEF). Depuis deux ans, ce partenariat renforcé a porté ses fruits en termes de coordination et de mutualisation de l'action publique. Les opérations et méthodes expérimentées permettent :

- d'améliorer l'orientation et le parcours des allocataires du RSA,
- de renforcer l'offre d'accompagnement vers la reprise d'activité,
- d'expérimenter, en partenariat avec l'Etat et la Région, la mise en œuvre d'une Commission Territoriale Emploi Formation et Insertion (CTEFI) sur le territoire de Redon prévue fin décembre 2022, avec la perspective d'un déploiement de ces instances à l'ensemble du territoire départemental.

A l'expérimentation sur le SPIEF s'ajoute la volonté de l'Etat d'expérimenter en 2023 un service public de l'emploi renouvelé appelé « France travail ». Cette expérimentation mobilisera dix départements qui n'ont pour l'heure pas encore été désignés. Elle visera plusieurs objectifs : renforcer le diagnostic partagé entre Pôle Emploi et le Département, renforcer le rôle de Pôle Emploi dans l'orientation des bénéficiaires de RSA, intensifier le suivi professionnel, conditionner le versement du RSA à une activité de 15-20 heures. Ces objectifs sont actuellement en train d'être affinés, ainsi que le cahier des charges qui encadrera l'expérimentation.

Enfin, bien que l'initiative prise en 2018 par l'Ille-et-Vilaine avec 18 autres départements pour un « Revenu de base » n'ait pas abouti à l'élaboration d'un cadre législatif national, le Département a inscrit dans son nouveau Projet de Mandature pour une société plus juste l'expérimentation d'un Revenu de base inconditionnel au bénéfice des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le comité pilotage de lancement, réunissant les principaux partenaires au projet, sera organisé d'ici la fin 2022 pour pouvoir commencer à expérimenter avant la fin 2023. Une attention toute particulière sera portée à la bonne articulation et complémentarité de ce revenu avec les revenus et dispositifs de droit commun à destination des jeunes, comme le contrat jeune majeur et aussi ceux relevant de l'Etat et gérés par Pôle Emploi et les missions locales (contrat engagement jeune).

Pour répondre aux trois axes majeurs du Projet de Mandature, et en premier lieu à celui de la justice sociale, le Département a aussi inscrit pour les six années à venir l'expérimentation d'un Territoire Zéro Non Recours.

> En favorisant l'accès et le maintien dans un logement et en soutenant les jeunes les plus en difficulté

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal financeur. Il a pour objectif de permettre à des ménages en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement et de faire face à l'ensemble des charges inhérentes à son occupation.

L'intervention de ce fonds, dont la gestion est confiée à la CAF d'Ille-et-Vilaine, prend la forme d'aides financières (subventions ou prêts) et/ou de mesures d'accompagnement social. Ce fonds est un des outils qui participe à la déclinaison de l'actuel Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) élaboré conjointement avec l'Etat. Depuis la loi NOTRe, Rennes Métropole s'est vue déléguer l'attribution des aides individuelles et transférer la gestion des mesures d'accompagnement sur son territoire.

A la suite d'un important travail de concertation, l'Assemblée départementale a adopté, fin 2018, un nouveau règlement intérieur du FSL, qui répond aux priorités du Département en matière de prévention des expulsions, de lutte contre la précarité énergétique et traduit la volonté de conforter les dispositifs d'insertion par le logement. Ce nouveau règlement a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de répondre aux impacts de la crise sanitaire et ainsi répondre à la progression des impayés de loyer.

Jusqu'à l'été 2021, les aides financières ont été ouvertes à un plus grand nombre de bénéficiaires par une augmentation du plafond de ressources de référence. Le traitement des demandes a été accéléré. Et un fonds de garantie à destination des bailleurs sociaux a été créé. Au second semestre 2021, l'ensemble des acteurs concernés a été associé à l'évaluation de ces mesures exceptionnelles. Le bilan a permis d'actualiser le règlement intérieur d'attribution des aides de ce fonds en pérennisant des règles d'attribution permettant d'intégrer un public plus large, comme par exemple les travailleurs pauvres. Parmi ces règles, les ménages ont la possibilité, dans certaines conditions, de pouvoir instruire directement, via un formulaire simple en téléprocédure, des aides visant à se maintenir dans leur logement.

Pour répondre à l'augmentation des prix de l'énergie et aux questions de précarité énergétique, le Département a engagé, en 2022, avec ses partenaires, une réflexion approfondie et proposera au comité d'orientation de fin d'année de lancer un diagnostic participatif qui permettra de faire émerger des solutions adaptées au contexte actuel, au territoire et au parc immobilier bretillien.

Parallèlement, avec le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Département réaffirme sa volonté, en 2022, d'apporter un soutien spécifique, sous la forme d'aides temporaires individuelles et d'actions collectives aux jeunes de 18-25 ans en insertion. L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser leur autonomie. Ce dispositif a également été transféré à Rennes Métropole sur son territoire.

→ Poursuivre un dialogue permanent entre les grands partenaires de l'action sociale

En sa qualité de chef de file des politiques sociales, le Département a pris l'initiative ces dernières années de rencontrer individuellement et collectivement ses grands partenaires de l'action sociale afin de réfléchir avec eux aux moyens de renforcer l'accès aux droits, d'éviter de succomber à la tentation de renvoyer les usager.ères d'un guichet à un autre et de favoriser l'interconnaissance et la recherche de complémentarité d'intervention.

Cela s'est concrétisé, en fin d'année 2019, par la signature d'une convention avec les principaux organismes de protection sociale (CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, CPAM), visant à la mise en œuvre sur le territoire bretillien du premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité inscrit dans le cadre du Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP) et dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour mémoire, il vise à permettre à toute personne, quel que soit son lieu d'habitation, de pouvoir bénéficier d'un accueil, d'une écoute, d'une information et d'une orientation permettant de répondre à ses besoins sociaux.

La convention de partenariat avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) confirme la place essentielle que joue cette Union départementale comme relais vis-à-vis des CCAS. Cette convention arrivant à échéance courant 2023, il conviendra de la renouveler afin de poursuivre le travail en commun.

→ Actions sociales diverses

> Politique de la ville

d'accès aux droits.

Les contrats de ville signés pour la période 2015-2020 sur Rennes, Saint-Malo et Redon ont été à nouveau prorogés jusqu'en 2023. Ils constituent l'outil de référence de la politique de la ville. Leur mobilisation doit favoriser les projets de développement local social et apporter des solutions innovantes aux besoins des populations et au développement d'activités.

> Schéma Départemental de l'Action Sociale de Proximité 2018-2023

Le Schéma Départemental de l'Action Sociale de Proximité (SDASP) 2018-2023 poursuit sa mise en œuvre. Un bilan à mi-parcours a fait l'objet d'une présentation et d'un vote de l'Assemblée départementale en décembre 2020.

Depuis 2018, l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) a été une priorité de ce schéma. En interne, les vingt-deux équipes dédiées à l'accueil sont effectives depuis 2020. Malgré le contexte sanitaire de 2020/2021, ces équipes ont permis d'augmenter l'offre du Département en termes d'aide à l'accès aux droits. Depuis 2022, la dimension numérique de l'accueil social est travaillée dans huit CDAS précurseurs. L'objectif est de finaliser cette première étape avant de généraliser l'Accueil Numérique Social aux vingt-deux CDAS.

Avec les partenaires, l'accueil est traité à deux niveaux. Sur les territoires d'agence, les réseaux des acteurs du 1^{er} ASIP se déploient progressivement. Actuellement, quinze territoires sont entrés dans la démarche. A l'échelle départementale, le dialogue se poursuit avec les organismes de protection sociale avec pour objectif notamment d'améliorer les contacts CDAS/organismes de protection sociale sur les questions

Dans la continuité de la « recherche action » relative à la gouvernance territoriale du social conduite avec ASKORIA et de la volonté pour le Département d'incarner son rôle de chef de file de l'action sociale, le déploiement des réseaux de l'inclusion numérique va se poursuivre à l'échelle des territoires. Dans une volonté de renforcer les coopérations entre Département et élu.es locaux.ales, une charte départementale de partage de l'information – dans le domaine social – sera proposée aux élu.es locaux.ales en 2023. Cette charte fera l'objet d'un vote par l'Assemblée départementale en décembre 2022. S'engagera ensuite au niveau territorial, une présentation et une signature de ce document structurant pour les coopérations territoriales.

Par ailleurs, le Département a initié, fin 2021, une réflexion sur l'accompagnement social qui est le cœur de métier des travailleurs.euses sociaux.ales des CDAS. Ces réflexions visent à répondre aux préoccupations des équipes quant à l'évolution de leur métier et à la qualité des accompagnements sociaux qu'elles réalisent en s'appuyant sur les fondamentaux du travail social. Une actualisation du cadre de référence de l'intervention sociale de proximité est donc programmée. Il s'agira également de travailler avec les services sociaux de la CAF, CARSAT et MSA sur les complémentarités d'intervention des professionnel.les des administrations respectives dans une volonté d'améliorer l'accompagnement social proposé aux habitant.es les plus fragiles. La démarche sur l'analyse de la donnée au service du pilotage de l'action sociale de proximité a été amorcée en 2021 et doit se consolider en 2023. Enfin, dans la poursuite de l'amélioration de l'action sociale de proximité, au vu de l'évolution socio-démographique et de l'accroissement de la demande sociale sur les

couronnes rennaises, une réflexion sur la création de deux CDAS complémentaires s'est engagée (cf. rapport

→ Une politique de l'habitat portée par les ambitions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

de session départementale de novembre 2022) et devrait se poursuivre en 2023.

Il est constaté aujourd'hui sur le territoire bretillien une pénurie de logements à prix abordable, une augmentation sans précédent des tarifs de l'énergie, des difficultés d'accès et de maintien dans le logement

pour les publics en situation de fragilité sociale et économique. Le logement est un levier primordial d'émancipation et une condition indispensable à une vie digne et autonome. C'est pourquoi la Collectivité poursuit une politique résolue en faveur de l'habitat en équilibrant des objectifs ambitieux de construction, dans un contexte départemental marqué par la croissance continue de notre population, et de rénovation pour préserver le pouvoir de vivre des concitoyen.nes mais aussi contribuer la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Par son intervention, le Département vise une approche globale de la politique de l'habitat combinant le financement du logement social, l'amélioration de l'habitat privé, la réponse aux besoins spécifiques de logement pour les jeunes, les personnes âgées, ou en situation de handicap et intégrant pleinement les enjeux d'équilibre du territoire et de transitions. Dans ce cadre, la convention d'objectifs et de moyens conclue fin 2022 avec Néotoa, l'office public de l'habitat du Département, devra permettre de construire une stratégie partenariale renforcée au service de ces objectifs partagés. Ainsi, une évolution sensible des agréments visant à la production d'une offre nouvelle de logements sociaux sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département devra avoir lieu dès 2023.

De plus, au regard de l'urgence climatique, le Département fera de la réhabilitation thermique du logement un axe fort de sa politique d'habitat. Pour cela, les dispositifs de soutien à la rénovation des logements existants, tels que l'appel à projets dédié au parc social ou le soutien apporté aux quartiers engagés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain, seront amplifiés. Par ailleurs, des travaux seront menés sur les demandes émergentes, les nouvelles formes d'habitat, en lien avec les transitions à mettre en œuvre, et sur la mobilisation du parc existant, et notamment les logements vacants, pour répondre aux besoins des territoires.

Enfin, la convention de délégation de compétences pour l'attribution des aides publiques au logement, dite délégation des aides à la pierre, s'achèvera fin 2023. Cette année sera l'occasion d'établir un bilan de cette convention et de construite, en dialogue avec l'Etat, les objectifs et moyens liés à une éventuelle nouvelle convention 2024-2029.

→ Promouvoir la solidarité et la coopération dans le monde

Après avoir mené en 2022 une étude visant à faire évoluer ses interventions à l'international, le Département renforcera son soutien aux acteurs bretilliens de la solidarité internationale en élargissant les critères de son appel à projet pour répondre à la diversité des besoins de développement des populations locales. Il définira également des critères pour prioriser ses interventions dans le cadre de l'aide d'urgence et renforcera ses actions de promotion de la citoyenneté européenne en vue des élections de 2024. Par ailleurs, il lancera une réflexion pour faire évoluer son partenariat avec l'association Jeunes à Travers le Monde de manière à ce que la promotion de la mobilité internationale des jeunes s'adresse autant à ceux de milieu urbain que rural et pour mieux faire connaître l'action départementale auprès des acteurs locaux.

Dans le cadre de ses coopérations avec le Maroc et Madagascar, le Département confirmera l'évolution de ses modes opératoires en déléguant une partie des actions menées à des opérateurs spécialisés, notamment dans le domaine de la filière laitière et de l'agroécologie. En ce qui concerne le Mali, l'exacerbation récente des tensions diplomatiques entre l'Etat malien et la France affecte de manière inquiétante les relations entre les deux pays et pourrait contraindre le Département à suspendre sa coopération. La Collectivité continuera par ailleurs à mener des actions autour du sport en soutenant l'accueil de jeunes en service civique provenant des territoires de coopération du Département, en lien avec le Comité Olympique et Sportif et l'association Breizh insertion sport. Ces jeunes participeront ainsi à la préparation de deux rencontres sportives avec des délégations issues des territoires de coopération du Département, en 2023 puis en 2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Enfin, au nom de la citoyenneté européenne en faveur des jeunes générations, le Département continuera à développer la mobilité en Europe des élèves des collèges à travers son accréditation par le Programme Erasmus + sur la période 2021-2027 pour coordonner un consortium de collèges bénéficiaires des bourses de mobilité.

COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

COMMISSION 4:

finances, citoyenneté, moyens des services

L'année 2023 se caractérisera par un rythme plus soutenu des dépenses de la commission 4 du fait de la mise en œuvre du Projet de Mandature adopté en 2022 et de l'effet en année pleine sur 2023 de mesures règlementaires nationales mais aussi volontaristes de la part du Département décidées en 2022.

L'année 2023 est notamment marquée par des dépenses nouvelles plus nombreuses, dans un contexte de recettes fiscales qui reste a priori assez favorable mais toujours difficilement prévisible.

En premier lieu, les dépenses liées à l'énergie représentent un surcoût inédit pour la collectivité, même si elle était éligible au dispositif national de « bouclier énergétique » ; un plan de sobriété a donc été adopté en 2022 afin de limiter la consommation énergétique des services et la hausse de ces dépenses. L'inflation pèse également fortement sur les dépenses consacrées aux moyens des services (informatique, communication, etc.) et aux moyens nécessaires au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'année 2023 se caractérise aussi par les effets des revalorisations salariales au profit des agent.es, du fait de mesures réglementaires nationales comme l'évolution du point d'indice ou concernant notamment certains personnels de la filière sociale et médico-sociale, mais aussi de mesures volontaristes de la part du Département sur le régime indemnitaire de ses agent.es dans un contexte d'enjeu fort d'attractivité sur les recrutements et de fidélisation des compétences internes. La collectivité poursuivra en 2023 sa réflexion sur ce sujet de l'attractivité des métiers et des compétences.

Parallèlement, le Département poursuivra son action en faveur de la transition écologique, à travers les leviers majeurs que sont les déplacements des agent.es, le renouvellement de la flotte des véhicules légers et engins mais aussi l'optimisation de l'utilisation du patrimoine immobilier de la collectivité, à travers notamment le déménagement de certains services occupant jusqu'à présent des locations vers le site de Beauregard à Rennes, dans les locaux libérés à la suite du départ des services de la Préfecture.

→ Une année marquée par une évolution soutenue du budget RH, en raison de mesures nationales et volontaristes

(Cf. annexe 1 page 84)

La masse salariale progresse chaque année naturellement du fait des déroulements de carrière, notamment liés au mécanisme des avancements d'échelons à l'ancienneté pour un montant moyen d'environ 1 million d'euros chaque année. Les avancements de grade et la promotion interne sont, par ailleurs, un levier important de dynamisation du parcours des agent.es et s'élèvent en moyenne chaque année à environ 220 000 euros.

Pour l'année 2023, il est anticipé un nombre de départs à la retraite, comme en 2022, se situant autour de 130. De plus, les revalorisations de certaines grilles indiciaires décidées en 2022 augmenteront légèrement le glissement-vieillesse-technicité (GVT) pour quelques cadres d'emplois. Ainsi, la progression naturelle de la masse salariale prévue pour 2023 s'établit à 0,9 million d'euros.

> Des mesures nationales de revalorisation et d'évolution des carrières qui pèseront sur le budget RH 2023 à hauteur de 3,7 millions d'euros

La revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice a pour effet d'augmenter le budget RH de 400 000 € par mois. Cette revalorisation impactera le budget RH 2023 de + 2,4 millions d'euros (pour un coût total de cette mesure mise en œuvre depuis juillet 2022 de 4,8 millions d'euros en année pleine).

D'autres mesures nationales viendront augmenter le budget 2023 :

- la hausse du taux de cotisation au titre de l'apprentissage (CNFPT) : + 50 000 € ;
- l'effet report lié aux revalorisations du SMIC intervenues en 2022 : + 130 000 €;
- les reclassements indiciaires de certain.es agent.es de catégorie B et technicien.nes paramédicaux.ales :
 + 32 000 €.

Il convient également d'anticiper une augmentation prochaine du SMIC compte tenu de l'inflation constatée sur les douze derniers mois (+ 5,6 %). Une enveloppe de $60\,000$ € pourrait financer une augmentation du SMIC de + 2 % .

> La revalorisation du régime indemnitaire pour renforcer l'attractivité du Département

Comme s'y était engagé le Département lors de la précédente préparation budgétaire, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été revalorisé en 2022 afin de soutenir le pouvoir d'achat de tou.tes les agent.es de la collectivité et de prendre en compte l'enjeu d'attractivité dans le recrutement par rapport aux autres collectivités de taille similaire. Le coût en année pleine de cette décision mise en œuvre depuis juillet 2022 est estimé à + 3,1 millions d'euros, soit une augmentation des dépenses de + 1,55 million d'euros pour 2023.

> La revalorisation de certains métiers du social et médico-social

Fort de son engagement à mettre en œuvre de manière volontariste et précoce la prime de revalorisation de certains métiers du secteur social et médico-social pour les 600 agent.es concerné.es à ce stade des décrets, le Département a délibéré dès juin 2022 et versé cette prime dès la paie de septembre 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. Celle-ci se transformera en complément de traitement indiciaire, soumis à davantage de cotisations patronales à compter de décembre 2022. Ces dispositions de 2022 augmenteront les dépenses de personnel de + 1,1 million d'euros en 2023, qui s'ajouteront aux 1,4 million d'euros déjà mobilisés en 2022 sur ce sujet.

> Un nouveau plan prévisionnel des emplois pour faire face aux besoins en postes

L'année 2023 marquera le lancement du plan pluriannuel des emplois 2023-2025. Le plan pourrait intégrer une trentaine de postes pour 2023 dont 5 dédiés à la protection de l'enfance à la suite des Etats généraux de juin 2022. Les pérennisations de renforts et des recettes sur certains postes co-financés permettent de réduire le besoin de financement nouveau à 15 postes. En fonction des procédures de recrutement, le coût 2023 de ce plan devrait se situer autour de 268 000 €.

Enfin, les recrutements de 2022 devraient engendrer un effet report d'environ + 1,25 million d'euros sur l'exercice 2023. Une attention particulière sera portée en 2023 sur la durée des vacances de postes. Les effets du nouveau régime indemnitaire sur les recrutements seront mesurés.

> La poursuite d'une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) volontariste

La démarche de prévention des risques professionnels se poursuivra en 2023. Un plan de prévention et de Santé Sécurité au Travail (SST) a été élaboré en 2022, avec des axes prioritaires :

- renforcer le réseau des assistant.es de prévention, poursuivre la formalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques ... ;
- prévenir l'usure physique des agent.es (dotation du matériel d'entretien ergonomique dans les collèges, aménagements de poste proposés par l'ergonome recrutée en 2022 ...);
- maîtriser les risques chimiques (suppression des produits toxiques, formation au risque amiante ...);
- prévenir les risques psychosociaux (mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence et de discrimination) ;

- développer le sentiment d'appartenance et les actions d'accompagnement managérial des équipes.
 Il convient de noter que les agent.es des collèges ont été doté.es en 2022 de nouveaux vêtements de travail diffusés au sein de chaque établissement.
- > Le maintien des dispositifs d'accompagnement RH, de remplacement et de renforts

L'accompagnement des agent.es rattaché.es au pool d'affectations transitoires se poursuivra en 2023 avec la mobilisation de différents outils : immersions, formations, bilans professionnels. Ces outils sont également mis à disposition de l'ensemble des agent.es dans le cadre d'un conseil en projet professionnel.

S'agissant des renforts et remplacements, il est prévu en 2023 de revoir et d'optimiser leur mode de gestion. De plus, il est prévu de financer un certain nombre de créations de postes par des pérennisations de renforts.

> La poursuite de la politique d'insertion professionnelle des jeunes et des allocataires du RSA au sein du Département

Le Département a lancé, en 2020, un appel à projets pour l'accueil de jeunes en service civique sur 3 ans, ce qui permet aux structures d'accueil d'avoir une visibilité sur plusieurs années et de monter en charge au fur et à mesure des années. Dès 2020, 70 jeunes ont été accueillis. En 2021, ce nombre a été porté à 85 puis à 100 en 2022. Un bilan est attendu début 2023 pour faire le point sur ce dispositif (mise en œuvre, respect des conventions par les porteurs de projets) et acter ou non sa poursuite en l'état.

D'un point de vue budgétaire, l'enveloppe de 2022 est maintenue (recrutement de 100 jeunes, subvention de 1 614 € par service civique recruté).

De plus, le Département a historiquement favorisé l'emploi des jeunes et des allocataires du RSA par les dispositifs de contrats aidés (CDD d'Insertion pour les Espaces Naturels Sensibles ; Parcours Emploi Compétences notamment dans les collèges). A ce titre, le niveau de consommation attendu en 2022 (500 000€) est maintenu pour 2023.

Enfin, le Département avait décidé en 2021 d'augmenter l'enveloppe consacrée aux apprenti.es et stagiaires gratifiés. Compte tenu des départs constatés sur les promotions précédentes, le nombre moyen d'apprenti.es rémunéré.es par le Département restera stable à environ 40 par mois sur l'exercice 2023. L'âge moyen ainsi que le niveau de qualification étant en hausse, ces dépenses augmenteront de l'ordre de 71 000 € pour 2023. Concernant les gratifications de stage, l'enveloppe ASKORIA devrait augmenter de + 42 500 € du fait d'un accroissement du nombre de semaines de présence des étudiant.es.

Au global, une augmentation de ces dépenses de + 141 000 € est attendue en 2023.

→ Des projets structurants au bénéfice de l'ensemble des agent.es

> Le lancement de la démarche « Attractivité »

L'année 2023 sera marquée par le démarrage du projet « Attractivité ». Ce sujet, volontairement transversal et multithématique, visera notamment à améliorer la visibilité des métiers du Département, les process de recrutement du Département (dans un contexte de tensions du marché professionnel), mais aussi à revoir les dispositifs d'accueil, de fidélisation et d'accompagnement des compétences et des évolutions professionnelles des agent.es tout au long de leur carrière au sein de la collectivité.

> La prise en compte de la nécessaire transition écologique et de la trajectoire carbone de la collectivité

Enjeu majeur affirmé dans le projet de mandature, la Direction des ressources humaines accompagnera les démarches de transition écologique et de trajectoire carbone de la collectivité. Elle travaillera à mettre à disposition des directions les compétences et savoirs faire (recrutements, formation) adaptés.

Dans ses propres dispositifs liés aux déplacements des agent.es, à leur restauration, elle continuera notamment à proposer des mesures incitatives (aide à l'acquisition de moyens de déplacement moins polluants, poursuite des repas végétariens et remplacement des contenants jetables par des contenants réutilisables au restaurant inter-administratif, etc.).

> La poursuite de la démarche d'inclusion numérique

La démarche initiée se poursuivra en 2023 avec pour objectifs de mieux doter les agent.es qui n'ont pas un usage quotidien des outils informatiques et de renforcer leurs compétences numériques.

> La mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux

En 2023, le Département poursuivra sa démarche volontariste de développement des compétences des agent.es. Ainsi, la formation sera un axe fort porté par la Direction générale et les manageur.euses pour accompagner les transformations de l'action départementale nécessaires pour la mise en œuvre des transitions écologiques, sociales, sociétales de la Collectivité. Les axes du futur plan de formation viendront accompagner les engagements du Projet de Mandature en matière de protection de l'enfance, de transitions, mais aussi en matière de management ou d'hygiène et de sécurité.

→ Communiquer en direction des agent.es

La communication interne et l'information régulière des agent.es sont essentielles pour le bon fonctionnement de la collectivité et la cohésion sociale des équipes. En 2023, les actions de communication interne mises en place en direction des agent.es et des manageur.euses seront poursuivies (projet « Attractivité », communication sur l'installation des nouvelles instances paritaires, etc.). Dans un souci d'amélioration constante, la lettre d'information mensuelle l'Echo RH sera également retravaillée.

→ La Sécurité : donner les moyens au SDIS de protéger et de secourir

Le Département poursuivra son engagement en 2023 pour renforcer la protection et la sécurité des Bretillien.nes, à travers la formation permanente des sapeurs-pompiers, des investissements importants dans les centres de secours, la modernisation du matériel pour assurer un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) performant sur tout le territoire.

Ainsi, les études sont en cours pour les constructions des centres de Cancale, Baulon et de La Bouëxière.

Le centre de secours de Rennes-Centre et le Centre de Traitement de l'Alerte CODIS ont déménagé dans leurs nouveaux locaux sur le site de Moulin de Joué courant 2022, ce qui permet aux équipes de bénéficier d'un outil moderne et structurant. Le chantier pour le Module d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (MEPARI) à l'école départementale de L'Hermitage démarrera tout début 2023. Les chantiers des deux centres mutualisés avec des services départementaux à Retiers et à Saint-Aubin-du-Cormier viennent de démarrer et seront opérationnels début 2024.

Enfin, le chantier de la plateforme logistique mutualisée entre le SDIS et le Département sera totalement achevé au printemps 2023. Cette plateforme abritera, sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le Service Unifié porté par le SDIS, l'étude d'organisation ayant conclu à la pertinence de mutualiser :

- la maintenance de l'ensemble de la flotte des véhicules et engins des 2 entités,
- la maintenance du matériel,
- la distribution intersites,
- la gestion des équipements individuels de protection et vêtements de travail (acquisition, distribution, nettoyage).

La convention de création du Service Unifié de novembre 2021 en a précisé les modalités juridiques et financières, à savoir :

- les conditions de mises à disposition des agent.es départementaux.ales,
- les modalités de détermination du montant de la contribution départementale au budget du Service Unifié intégré au budget du SDIS,
- le montant de la contribution pour 2022,
- la composition de la gouvernance.

L'année 2022 a été la première année de mise en œuvre opérationnelle du Service Unifié sur les sites du Hil et de la Gouesnière, et ce, dans des locaux encore en travaux. L'année 2023 aura pour objectif de stabiliser le fonctionnement de cette nouvelle organisation.

L'année 2023 sera marquée par :

- la mise en œuvre de la convention pluriannuelle de 2022 à 2024 qui réaffirme la recherche permanente de partenariat et de mutualisation entre le SDIS et le Département dans un souci constant de prise en compte de la contrainte budgétaire;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'offre d'ingénierie du SDIS débutée en fin d'année 2022 et en lien étroit avec les agences départementales sur le territoire bretillien ;
- la poursuite du Plan d'Actions Egalité Femme-Homme au sein du SDIS et en concertation avec les services du Département ;
- la finalisation de l'actualisation du projet stratégique du SDIS pour les années à venir afin de confirmer et de développer de nouveaux enjeux pour le territoire bretillien.

→ Les moyens des services

> Rajeunir et rendre moins polluante la flotte des véhicules légers et des engins routiers

Le rajeunissement de la flotte des véhicules de service et des engins routiers du Département sera poursuivi en 2023, avec le renouvellement d'environ 60 véhicules légers en application de nouvelles règles de roulage visant à investir dans des véhicules neufs électriques chaque fois que les conditions d'usage le permettent, tout en gérant au mieux la flotte, notamment par la revente au meilleur tarif possible des véhicules les plus anciens. Un effort particulier sera également consenti pour renouveler les engins et matériels opérationnels d'entretien et d'exploitation de la route (véhicules utilitaires, fourgons, engins de fauchage, ...).

Ces dispositions, initiées en 2019, permettront à la fois de réduire les frais d'entretien impactant directement les enveloppes de fonctionnement, tout en disposant de véhicules nettement moins polluants : moteurs thermiques plus propres parce que plus récents, moteurs électriques.

> Faire baisser le niveau de carbone des échanges entre services

Les échanges à bas-carbone entre services seront favorisés par le déploiement d'outils de communication de nouvelle génération équipant les espaces de travail et favorisant de nouvelles pratiques professionnelles, ou en encourageant les modes alternatifs de déplacement : vélo, covoiturage. Dans un premier temps, sur le site de Beauregard, un plan de déploiement en plus grand nombre de vélos de service à assistance électrique sera lancé à partir de 2023.

> Optimiser les dépenses liées aux besoins de fonctionnement des agent.es

Le Département continuera à standardiser les mobiliers et équipements individuels et collectifs mis à disposition des personnels, tout en prenant en compte les situations particulières de certains agent.es.

> Poursuivre la politique d'équipements en moyens d'impression

La modernisation des moyens d'impression sera poursuivie en 2023 dans un objectif de maîtrise des coûts, dans un contexte de réduction des consommations de papier et de développement de la part de papier recyclé.

→ La poursuite des études sur l'aménagement du site de Beauregard

L'année 2023 devrait voir la poursuite et les conclusions des études pré-opérationnelles sur l'aménagement du site de Beauregard. L'Hôtel du Département devrait regrouper à terme, outre l'exécutif départemental, l'ensemble des services dits « du siège » aujourd'hui disséminés sur plusieurs bâtiments et sites.

Le schéma directeur qui en est attendu, et demain sa matérialisation au travers d'un projet immobilier sobre et durable, participera à la reconnaissance et à la visibilité de la Collectivité départementale comme échelon de proximité indispensable. Il devra traduire l'image d'une collectivité moderne, garante des solidarités territoriales et humaines, ouverte et à l'écoute des citoyen.nes. Afin de suivre ce projet majeur pour notre le Département, le Comité de Pilotage des élu.es, réunissant majorité et minorité, s'est réuni en 2022, et poursuivra son travail en 2023.



POLITIQUES TRANSVERSALES

Renforcer la lutte contre toutes les formes de discrimination, en veillant notamment au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et en poursuivant la promotion du principe de laïcité

2023 sera l'année de mise en œuvre du second plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2023-2028. Ce plan embrasse l'ensemble des politiques publiques portées par le Département mais aussi la place de chacun.e des agent.es dans le cadre de sa vie professionnelle.

Dans ce prolongement, le Département soutiendra les initiatives, aux côtés de l'Etat, visant à lutter contre les violences faites aux femmes. Il engagera également un travail plus large sur la vie affective et sexuelle, en lien étroit avec ses partenaires : l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Prévenir la santé des femmes et briser certains tabous est un axe fort qui se traduira particulièrement par le déploiement des distributeurs de protections périodiques dans les collèges volontaires ainsi que l'organisation d'animations pédagogiques pour sensibiliser et informer autour des règles et de la puberté. En interne, des sensibilisations sur l'égalité professionnelle seront de nouveau proposées aux différentes directions afin de continuer à sensibiliser les équipes départementales et prévenir toutes les formes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Concernant sa politique de promotion du principe de laïcité, le Département poursuivra son implication dans l'organisation de la Semaine Bretillienne de la Laïcité, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement d'Ille-et-Vilaine. Cette semaine est l'occasion de soutenir des évènements locaux sur tout le territoire et des animations dans les collèges. Des formations et animations en interne à destination des agent.es seront également proposées.

→ Développement durable et transitions écologiques

La contribution de la Collectivité au développement durable du territoire bretillien va devoir se structurer selon des axes que les changements en cours pourraient imposer mais qu'il ne faut pas subir. Ainsi la résilience face aux crises, climatiques, énergétiques, économiques, l'adaptation au changement climatique, la redevabilité et l'exemplarité nécessitent de mettre en œuvre des politiques ambitieuses dans le domaine des transitions écologiques et sociétales.

Le Département rendra compte des démarches internes engagées et poursuivies dans le nouveau Projet de Mandature :

- l'observatoire d'écoresponsabilité structuré autour d'indicateurs d'activité ;
- le système de comptabilité carbone (bilan d'émissions de gaz à effet de serre) complété d'un plan de transition bas-carbone, à élaborer pour établir l'objectif de baisse des émissions de la Collectivité et les transformations supplémentaires à engager dans ses modes de développement (construction, déplacements, commande publique);
- le nouveau schéma de promotion des achats responsables ;
- le schéma directeur des bâtiments départementaux ;
- l'articulation entre les infrastructures et la biodiversité ;
- le plan de mobilité de la Collectivité.

Les évènements climatiques extrêmes et le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pendant l'été 2021 ont rappelé l'importance que chaque territoire agisse à son niveau pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et atténuer autant que possible son impact sur le climat et la biodiversité.

A ce titre, le Département agira, via ses politiques publiques, pour renforcer la résilience et l'adaptation aux crises en Ille-et-Vilaine en :

- portant une vision prospective intégrant pleinement ces enjeux (Ille-et-Vilaine 2035) ;
- en prévenant les vulnérabilités sociales et environnementales (énergétique, mobilité, accès aux ressources);
- animant un plan alimentaire départemental ambitieux ;
- élargissant l'action en faveur de la préservation de la biodiversité, avec le cadre déjà acté dans le budget annexe, étendu à une dimension transversale et aux enjeux de sobriété foncière ;
- développant les principes d'écoconditionnalité pour les aides du Département.

Le rapport annuel sur la situation de la Collectivité au regard des enjeux du développement durable, présenté dans la même session que les orientations budgétaires, a pour objectif d'avoir un débat spécifique sur ces enjeux majeurs.

→ Les partenariats départementaux : poursuivre la structuration et l'enrichissement des relations partenariales

Terre & Toit (précédemment la SADIV : Société d'Aménagement et du Développement d'Ille-et-Vilaine), la Société Publique Locale (SPL) Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), LABOCEA, NEOTOA, Jeunes à Travers le Monde, Ille-et-Vilaine Tourisme (nouveau nom de l'ADT 35 : Agence Départementale Touristique d'Ille-et-Vilaine) et le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) sont tous des partenaires de premier rang du Département.

Ils interviennent respectivement dans les champs de l'aménagement, de la construction, de la sécurité, du logement et de l'habitat social, de l'éducation populaire, du tourisme et de la protection de l'enfance, en prolongement des grandes orientations départementales.

Les travaux relatifs à la relation partenariale seront poursuivis en 2023 sur les axes suivants :

- la structuration du suivi qualitatif, juridique et financier des relations avec les partenaires de 1^{er} rang dans un premier temps puis d'une manière plus large avec l'ensemble des partenaires stratégiques du Département;
- la contribution des partenaires à la mise en œuvre des politiques départementales, notamment d'aménagement du territoire, tenant compte des fondamentaux du scénario-cible Ille-et-Vilaine 2035 et du nouveau Projet de Mandature dont les orientations doivent être déclinées dans l'activité des partenaires ;
- la participation à l'offre d'ingénierie territoriale en mettant leur expertise au service des projets accompagnés.

Des travaux spécifiques seront conduits avec certains partenaires :

- Néotoa: l'animation de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 entre le Département et Néotoa, qui s'articule autour des politiques d'aménagement du territoire, de solidarités humaines et de transitions. Il s'agit de la première convention avec Néotoa faisant l'objet d'un soutien en investissement de la part du Département pour l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux.
- Ille-et-Vilaine Tourisme : le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité et l'Agence de Développement Touristique, établie pour la période 2023-2025.
- La Société Publique Locale Construction Publique d'Ille-et-Vilaine qui devra conforter la dynamique de nouvelles adhésions de collectivités pour répondre à des besoins d'aménagements, de construction ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : la mise en œuvre de l'offre d'ingénierie auprès des communes ciblées prioritairement sur les enjeux de sécurité civile, de sauvegarde et d'entraide.

→ Démocratie participative et relation citoyenne

> Participation citoyenne

Engagé depuis de nombreuses années dans le domaine de la démocratie participative, le Département a réaffirmé dans son Projet de Mandature l'ambition de simplifier la relation à l'usager.ère et d'associer les habitant.es, à chaque fois que c'est pertinent, à la définition des politiques publiques, des projets et à la décision les concernant.

Ainsi, en 2022, les Comités Consultatifs Thématiques ont évolué en tant que réseaux d'expertise issus de la société civile. Ils seront désormais constitués en fonction d'un objet de travail et pour une durée limitée. Les citoyen.nes pourront y être associé.es au titre de l'expertise d'usage.

De la même façon, le Droit d'Interpellation a été revu afin d'en faciliter l'usage. Après l'abaissement du nombre de signatures à 1 000, c'est la contrainte du nombre de cantons représentés qui a été levée. De plus, le dispositif a été intégré à la Plateforme Numérique *jeparticipe.ille-et-vilaine.fr* afin de le rendre plus visible.

Au-delà de ces deux dispositifs historiques, le Département mobilise toujours différents leviers pour impliquer les habitant.es dans des démarches participatives :

- l'association des habitant.es dans le cadre d'actions/projets lancés sur le territoire,
- la mise à disposition de la Plateforme Numérique *jeparticipe.ille-et-vilaine.fr* pour compléter les démarches participatives classiques,
- le Dialogue Citoyen pour permettre la co-construction d'un avis sur un sujet,
- les Comités d'Usager.ères.

Fin 2022, le premier Budget Participatif Départemental sera lancé. Avec 2 millions d'euros répartis sur les 6 territoires d'agence, les Bretillien.nes disposeront d'un nouvel outil pour participer activement à la construction, l'aménagement et l'animation de leur territoire. Les projets élus en juillet 2023 seront mis en œuvre à compter du second semestre.

En parallèle, la rédaction d'une Charte de la Participation Citoyenne initiée en 2022 viendra compléter et structurer la politique de démocratie participative du Département. C'est l'opportunité pour la Collectivité d'aller à la rencontre des citoyen.nes afin de mieux connaître leurs attentes et de définir ensemble les modalités adaptées pour faciliter leur participation.

Fort de son ambition en matière de participation citoyenne, le Département s'appliquera à interroger la place des citoyen.nes dans ces différents projets. C'est ainsi par exemple que, dès 2023, des comités citoyens seront constitués pour travailler sur les Pactes de Mobilité Locale. Les projets lancés dans les domaines de l'insertion ou encore de la famille ne se feront pas non plus sans l'association des plus concernés.

> Gestion de la relation citoyenne

L'amélioration et la simplification des démarches des citoyen.nes vers l'administration constituent un axe majeur de la transformation au Département. Simplifier les démarches des Bretillien.nes et améliorer leur accueil fondent le sens des actions menées depuis ces dernières années.

Sur le volet numérique, la Plateforme *Illisa*, portail départemental de services en ligne, offre différentes téléprocédures déjà opérationnelles (subventions culture et sports, sollicitation des médiatrices départementales, demandes de transport adapté...). Depuis le mois d'octobre 2022, certain.es usager.ères de la protection maternelle et infantile peuvent prendre leurs rendez-vous en ligne sur la plateforme *Illisa*. Accessible 7j/7j et 24h/24h, le service devient plus adapté aux contraintes des familles. Le Département poursuit dans cette simplification, notamment dans les arrêtés de voirie ou encore celle des demandes de subventions pour les agriculteur.rices.

Par ailleurs, le Département est fortement engagé dans une démarche d'amélioration de l'accueil des citoyen.nes, quel que soit le canal par lequel le service public départemental est sollicité.

En matière d'accueil téléphonique, canal qui reste privilégié du public, l'identité musicale et vocale du Département évoluera en 2023 et les messages téléphoniques des accueils seront améliorés.

La qualité de l'accueil porte également sur l'optimisation de l'accueil physique en visant l'aménagement des accueils et le « parcours de l'usager.ère ». Pour ce faire, le Département mobilise des méthodes de design de service public et de prototypage.

Des projets d'envergure sont en cours notamment au CDAS de Pacé et au Stade Robert Poirier à Rennes.

Ce sera aussi le cas au CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné où une démarche de *sprint design* sera menée en 2023. Associant l'ensemble des parties prenantes, son objectif est de coconstruire un nouvel aménagement d'accueil mieux adapté aux besoins de ses utilisateur.rices.

Le réseau des agent.es d'accueil continu par ailleurs d'être réuni à raison de deux fois par an dans un but de partage d'informations, d'interconnaissance et de professionnalisation des pratiques.

Le projet Accueil Numérique dans les CDAS a également été lancé en 2022. Son objectif est de permettre aux agent.es d'accompagner des citoyen.nes qui en ont besoin dans leurs démarches numériques. L'enjeu est de faciliter l'accès aux droits des habitant.es : environ 17 % de la population se trouve en difficulté avec les démarches numériques. Sous condition de ressources pour le déployer, il devrait se concrétiser en 2023 dans quelques CDAS expérimentateurs.

En ce qui concerne le courrier reçu au Département, l'effort conséquent de dématérialisation réalisé en 2021 a été pérennisé. La réflexion autour de la mise en place d'un nouvel outil de gestion électronique du courrier sera lancée dès fin 2022 dans un objectif d'une meilleure sécurisation des circuits de documents et de gestion des délais.

Enfin, la médiation départementale sera poursuivie afin de faciliter l'orientation des citoyen.nes ainsi que la résolution de litiges des usager.ères des services départementaux, dans le cadre de ses compétences.

→ Préparer le Département aux transformations numériques et des pratiques

> Accélérer la transformation numérique

Le Département a acté une première édition de sa Feuille de Route Numérique 2020-2022 pour répondre à trois enjeux stratégiques :

- simplifier les démarches des usager.ères et faciliter l'accès aux droits ;
- faciliter la vie de l'agent.e et simplifier son environnement numérique de travail ;
- simplifier et optimiser le fonctionnement interne et les moyens de la Collectivité.

Cette première édition, qui a démarré en 2020 et s'est poursuivie en 2022, sera prolongée d'un an. L'année 2023 sera alors l'occasion de faire un bilan 2020-2023 et de construire la nouvelle feuille de route 2024-2026, qui intégrera notamment les grandes orientations du nouveau Projet de Mandature et la Stratégie Numérique Responsable de la Collectivité.

En 2023, l'accent sera mis sur les dimensions suivantes :

→ La modernisation des outils métiers avec :

- la nouvelle version de l'Annuaire Social, cet outil permet le recensement des structures médicosociales pour mieux orienter et informer les usager.ères et sert de ressources aux professionnel.les pour l'accès aux droits ;
- la poursuite de la dématérialisation et de la simplification des sollicitations internes (demandes RH, ...);
- la modernisation de l'outil de gestion des temps des agent.es pour mieux répondre aux nouvelles modalités de travail (télétravail, cycles de travail) ;
- la mise en ligne de la nouvelle plateforme supportant les sites internet du Département en mettant l'accent sur l'accessibilité de ceux-là ;
- l'interconnexion du système d'information de la MDPH en lien avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie);
- la généralisation du téléservice rendez-vous PMI à tous les CDAS;
- la modernisation de la gestion des stocks de restauration dans les collèges.
- → Le numérique éducatif: l'année 2022 a été marquée par la phase de généralisation du modèle de maintenance informatique: seize collèges ont ainsi rejoint le dispositif départemental, soit un total de trente-sept collèges sur cinquante-neuf, les cités scolaires n'étant pas concernées.
 En 2023, le Plan de Généralisation se poursuit avec pour objectif de migrer quinze collèges et d'achever la modernisation du câblage de l'ensemble des établissements. Le collège de Melesse sera également concerné par la migration de son système d'information en même temps que son déménagement courant de l'été 2023. La modernisation des équipements pédagogiques se poursuit également dans les collèges dont la maintenance est opérée par l'Académie au travers des dotations en équipements mobiles.
- → L'inclusion numérique : l'objectif en 2023 est de poursuivre l'engagement du Département pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'accès aux droits. Il s'agit de développer l'offre d'outils déjà en place comme par exemple la cartographie des lieux numériques sur le territoire ou l'Annuaire Social en ligne, dont la nouvelle version prévue pour fin 2022 permettra de répondre plus efficacement aux besoins des services en charge de l'accueil social, ainsi qu'au public auquel sera livré une nouvelle interface plus accessible, plus ergonomique et coconstruite avec lui, grâce à un financement France Relance.
- → Les équipements individuels : l'effort de modernisation des équipements commencé dès 2021, visant à transformer le parc des postes fixes en ordinateurs portables pour permettre aux agent.es de travailler en mobilité, s'est poursuivi en 2022 pour atteindre un taux d'ordinateurs portables dans le parc de 85 %. L'année 2023 permettra de finaliser cette opération, avec le déploiement de PC portables pour le reste des agent.es en capacité de télétravailler. En 2023, dans le cadre du Projet d'Inclusion Numérique du personnel, il est aussi prévu d'équiper les agent.es des collèges et des routes.
- → Les outils collaboratifs: pour améliorer la capacité à travailler en transversalité et développer l'efficience en interne, le Département s'est doté en 2021 d'outils collaboratifs Microsoft à destination de l'ensemble des agent.es (mise à disposition de licences Teams). En 2023, l'accompagnement des agent.es se poursuit, avec pour objectif de faciliter l'appropriation de ces outils.
- → La cybersécurité : conscient des risques et des enjeux avec la multiplication des attaques visant notamment les collectivités, le Département se préoccupe et investit dans la sécurité des systèmes d'informations : mise à jour de la politique de sécurité, mise en place d'outils de cybersurveillance et sensibilisation des agent.es. Les avancées en termes de technologies de la Collectivité se doivent d'être au même niveau que l'avancée technologique des cyberattaquants.

La sécurité des données est également un enjeu majeur que le Département investit en remplissant notamment ses obligations vis-à-vis du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ou de l'Open Data. La cybersécurité est au cœur des projets de la Direction des systèmes numériques pour 2023.

- → Les infrastructures numériques : en 2022, un outil de sauvegarde des données stratégiques du Département a été mis en œuvre. En cas de cyberattaque, il permet de redémarrer les systèmes d'information avec ces données stratégiques. En 2023, l'infrastructure de sauvegarde de la Collectivité, un outil structurant de sécurité, sera renouvelée. La sécurisation des sites rennais du Département se poursuivra, avec le raccordement aux salles machines de Beauregard et du GIP SIB.
- → Le numérique responsable : limiter l'impact environnemental des équipements est une préoccupation déjà intégrée dans la Feuille de Route Numérique du Département (recyclage des équipements, clauses dans les marchés publics, dispositif technique limitant la consommation d'énergie des équipements...). En 2023, les efforts seront renforcés grâce à un diagnostic objectivé qui permettra d'identifier les marges de progression de la Collectivité et d'élaborer une stratégie complémentaire des démarches de transition écologique et de transformation numérique du Département, qui sera déclinée en plan d'actions.
- > Accompagner le changement et susciter l'innovation

La dimension humaine étant un facteur clé de réussite de tout projet de transformation, trois leviers d'accompagnement sont mis à disposition des agent.es et manageur.euses de la Collectivité par le service Conseil en innovation et en organisation, qui s'appuie parfois sur le recours à des prestataires :

- → L'appui à la conduite du changement : dans le cadre de projets de réorganisation et/ou de transformation, notamment numérique. En effet, au-delà de l'introduction d'un nouvel outil et de ses conséquences techniques, les projets de transformation numérique revêtent une dimension organisationnelle et managériale parfois peu visible mais déterminante pour la réussite du projet. Au Département, l'appui à la conduite du changement, dans le cadre des projets de transformation, vise à faciliter l'accompagnement dans toutes les dimensions du changement que le management doit prendre en compte (adaptation des processus, ajustement des rôles et responsabilités, évolution de l'organisation, adoption de nouvelles pratiques, évolution de la culture professionnelle et des compétences...). Cet accompagnement dépasse largement la seule dimension technique.
- → L'accompagnement proposé par le Lab35 : outil au service de la transformation des pratiques, il articule temps d'acculturation et prises de recul sur des façons différentes de travailler (en 2022, une trentaine d'ateliers proposés). Il propose une animation d'un réseau des ambassadeurs.rices des démarches collaboratives, un accompagnement sur mesure des services pour la mobilisation de l'intelligence collective et la résolution de problèmes (une quarantaine de démarches accompagnées sur mesure entre janvier et octobre 2022) et il met à disposition la salle LAB (environ 120 ateliers accueillis entre janvier et octobre 2022, autour de 150 en projection d'ici la fin de l'année). En 2022, le LAB a coordonné l'organisation et l'animation des matinales du management, temps d'ouverture et de partage entre manageur.euses. En 2023, le LAB poursuivra son appui aux services dans cette logique d'essaimage des pratiques collaboratives et son appui spécifique aux manageur.euses en cohérence avec les orientations de la Collectivité.
- → L'accompagnement aux usages des outils numériques collaboratifs : le déploiement de l'outil Teams à l'échelle de la Collectivité représente une opportunité pour les services de faire évoluer leurs pratiques de travail vers plus de collaboration et plus de transversalité. En 2023, le service Conseil en innovation et en organisation continuera à adapter en permanence son offre d'accompagnement spécifique.



Annexe n°1 : Dépenses de personnel, effectifs, évolution des éléments de rémunération et temps de travail

2022		Prévisionnel 2023			
Dépenses de personnel (tous chapitres confondus)					
 BP 2022: 173 198 178 € dont masse salariale à 168 634 142 € (chapitres 012 et 017) Taux d'exécution estimé tous chapitres confondus (BP + DM): 98,0 % BP 2022: à ce montant, il convient de rajouter 40 369 970 € de masse salariale des assistant.es familiaux.ales 		Le BP 2023 sera marqué par les facteurs d'évolution suivants : Effet report du point d'indice Effet report du Ségur/RIFSEEP Effet Loi Taquet sur la rémunération des assistant.es familiaux.ales PPE 2023 + effet report PPE 2022 Politique en faveur de l'emploi des jeunes			
Effectifs permanents					
BP2022		BP2023			
 Catégorie A Catégorie B Catégorie C Emplois aidés (CAE + EA) Apprentis Assistant.es familiaux.ales Total 	1 367 617 1 568 42 44 826 4 464	Nouveaux besoins en cours d'arbitrage nécessitant la création d'environ 30 postes au tableau des emplois (arbitrages à confirmer)			

Évolution des éléments de rémunération

	2021	2022 (estimation)	Taux d'évolution
Traitement de base	87 975 946 €	91 010 000 €	+ 3,45 %
Traitement de base des	26 910 171 €	28 600 000 €	+ 6,28 %
assistant.es familiaux.ales			
Régime indemnitaire	20 282 732 €	23 165 251 €	+ 14,2 %
Avantages en nature	176 814 €	187 000 €	+ 5,76 %
Heures supplémentaires	499 100 €	492 000 €	- 1,42 %

L'année 2022 est marquée par une évolution importante des dépenses liées à la masse salariale chiffrée à ce jour à + 5,2 % et + 5,9 % en intégrant les assistant.es familiaux.ales.

Cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice et aux dispositions de la Loi Taquet, à l'actualisation du RIFSEEP et la mise en œuvre du Ségur, au versement de la prime exceptionnelle de mars 2022, au GVT, à l'évolution des effectifs, aux revalorisations successives du SMIC et aux reclassements indiciaires (catégories B et C; filière médico-sociale).

De plus, les dépenses gérées par le DRHDP hors masse salariale (notamment formation et frais de déplacement) sont en hausse du fait d'un retour à la normal après deux exercices difficiles (crise sanitaire) et de l'impact lié à l'acquisition des vêtements de travail pour les agents des collèges (+ 43,9 %).

Annexe n°2 : État de la dette

La dette du Département au 31 décembre 2022 est estimée à 400,6 millions d'euros.

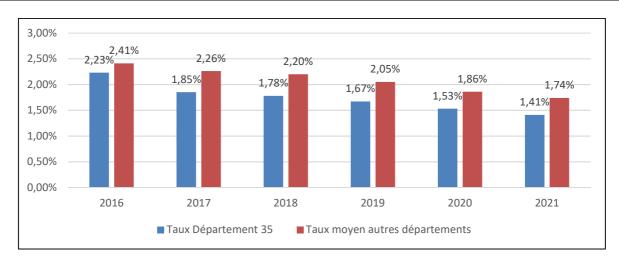
Le Département a remboursé 61,3 millions d'euros de capital en 2022.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 est anticipé à hauteur de 2,07 % dont :

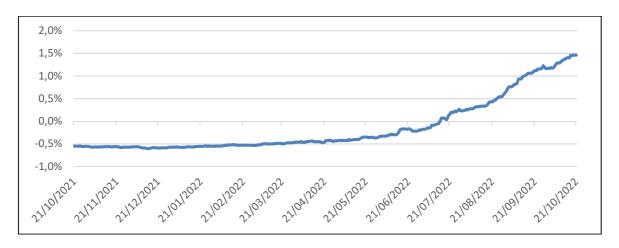
- 1,88 % pour la dette à taux fixe ;
- 2,42 % pour la dette à taux variable.

Traditionnellement, le taux moyen du Département de l'Ille-et-Vilaine est plus faible que les taux moyens constatés (source : Finance Active - 57 départements).

Année	Taux Département 35	Taux moyen autres départements	Taux moyen ensemble des collectivités	
2021	1,41 %	1,74 %	1,72 %	
2020	1,53 %	1,86 %	1,89 %	
2019	1,67 %	2,05 %	2,10 %	
2018	1,78 %	2,20 %	2,24 %	
2017	1,85 %	2,26 %	2,37 %	
2016	2,23 %	2,41 %	2,52 %	



L'augmentation du taux moyen est consécutive à l'augmentation des taux d'intérêt comme l'illustre la courbe de l'euribor 3 mois depuis un an :



La dette du département est sécurisée à 67,5 % et sur taux révisable à 32,5%.

La durée de vie moyenne est de 5 ans et 5 mois.

Au niveau du risque d'exposition, 100 % de la dette du Département est classée en catégorie 1-A de la charte de bonne conduite.

Enfin, le département dispose de prêteurs diversifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	ENCOURS	REPARTITION
DEXIA	42,4	10,6 %
ARKEA	89,9	22,4 %
SFIL	48,0	12,0 %
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	36,7	9,2 %
CAISSE D'EPARGNE	31,6	7,9 %
BANQUE DES TERRITOIRES	29,4	7,3 %
CREDIT AGRICOLE	45,5	11,3 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	12,4	3,1 %
CREDIT COOPERATIF	19,1	4,8 %
BANQUE POPULAIRE	20,8	5,2 %
SOCIETE GENERALE	24,9	6,2 %
TOTAL	400,6	100,0 %

Le besoin de financement en BP pour l'année 2023 est estimé à 139 millions d'euros.

Les financements nouveaux s'inscriront tous dans la classification 1-A de la charte de bonne conduite. Hors les emprunts en cours de réalisation, le remboursement du capital sera de 58,4 millions d'euros et les intérêts sont évalués à ce stade à 8,6 millions d'euros (hors couverture et intérêts courus non échus).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Annexe n°3 : Encours d'autorisation de programmes (en €)

	Compétence	Encours d'AP au 31/12/2022	CP 2022	CP ultérieurs
	11 ROUTES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES	111 895 373	45 489 685	66 405 689
	12 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	30 118 469	7 624 648	22 493 821
	13 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	7 146 659	4 347 535	2 799 124
	14 TOURISME	897 675	660 284	237 391
	15 INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE	23 152 270	3 157 738	19 994 531
	17 AGRICULTURE	4 916 835	2 954 132	1 962 703
	18 ENVIRONNEMENT	8 131 036	2 783 558	5 347 479
Total 1 DE	EVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	186 258 317	67 017 579	119 240 737
	21 ENSEIGNEMENT 2nd DEGRÉ	177 349 504	42 975 800	134 373 704
	23 CULTURE	6 558 678	1 591 501	4 967 177
	24 SPORT	11 457 954	5 680 686	5 777 269
	25 JEUNESSE	967 277	545 573	421 705
	26 FAMILLE, ENFANCE, PRÉVENTION	6 969 540	1 721 382	5 248 158
Total 2 EC	GALITE DES CHANCES	203 302 953	52 514 941	150 788 012
	31 PERSONNES HANDICAPÉES	9 966 972	1 458 709	8 508 263
	32 PERSONNES ÂGÉES	21 882 497	1 214 811	20 667 686
	33 INSERTION	1 172 210	882 210	290 000
	34 ACTIONS SOCIALES DIVERSES	9 729 343	4 165 699	5 563 644
	35 COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	302 392	243 186	59 206
	36 LOGEMENT	68 065 905	14 962 578	53 103 326
	37 SOLIDARITE 6 POLOTIQUES TRANSVERSALES	300 000	240 000	60 000
Total 3 SC	DLIDARITES	111 419 318	23 167 193	88 252 125
	40 RESSOURCES HUMAINES	146 349	91 199	55 150
	41 FINANCES, MOYENS DES SERVICES	43 941 614	16 547 313	27 394 301
	42 SÉCURITÉ	23 134 414	9 193 241	13 941 173
Total 4 RI	I, FINANCES, SECURITE ET MOYENS GENERAUX	67 222 377	25 831 753	41 390 624
TOTAL		568 202 965	168 531 467	399 671 498

Annexe n°4: Liste des ODD et mots-clés



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans Jes politiques



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Education pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvision nement en énergie



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agranomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants Traite Travail forcé, Droits & sécunité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTI ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, industrialisation socia-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications







RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencie, Aide publique au développement, Coûts de transaction



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



PROMOUVOIR L'AVÈNE-MENT DE SOCIÉTÉS PACI-FIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et a riminalité, Politiques non discriminatoires





FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSE-MENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales,

Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maitrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souverainet é nationale, Partenariat pour le développement durable, Part enariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociétale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRÉSERVER ET RESTAURER
LES ÉCOSYSTÈMES
TERRESTRES, EN VEILLANT
À LES EXPLOITER DE FAÇON
DURABLE, GÉRER DURABLEMENT
LES FORÈTS, LUTTER CONTRE
LA DÉSERTIFICATION,
ENRAYER ET INVERSEMENT
LE PROCESUS DE DÉGRADATION
DES SOLS ET METTRE
FIN À L'APPAUVRISSEMENT
DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage











Département d'Ille-et-Vilaine
Direction Assemblée, affaires juridiques et documentation
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél.: 02 99 02 35 35

www.ille-et-vilaine.fr